

Délibération n°DEL-19-1178

Adoption du Budget primitif 2020 - Budget principal

L'an deux mille dix-neuf le jeudi vingt-et-un novembre à neuf heures, sous la présidence de Jean-Luc MOUDENC, Président, le Conseil s'est réuni à Espaces Vanel - Arche Marengo - Toulouse.

Participants

Afférents au Conseil :	134
Présents :	108
Procurations :	25
Date de convocation :	15 novembre 2019

Présents

Aigrefeuille	Mme Brigitte CALVET
Aucamville	M. Gérard ANDRE, Mme Roseline ARMENGAUD
Aussonne	M. Francis SANCHEZ
Balma	Mme Sophie LAMANT, M. Vincent TERRAIL-NOVES
Beaupuy	M. Maurice GRENIER
Beauzelle	M. Patrice RODRIGUES
Blagnac	M. Joseph CARLES, Mme Monique COMBES, M. Bernard KELLER, M. Bernard LOUMAGNE, Mme Danielle PEREZ
Brax	M. François LEPINEUX
Castelginest	M. Grégoire CARNEIRO
Colomiers	M. Michel ALVINERIE, M. Patrick JIMENA, M. Damien LABORDE, M. Guy LAURENT, Mme Elisabeth MAALEM, Mme Josiane MOURGUE, M. Arnaud SIMION, Mme Karine TRAVAIL-MICHELET
Cornebarrieu	Mme Dominique BOISSON, M. Daniel DEL COL
Cugnaux	M. Michel AUJOUAT, Mme Pascale LABORDE
Drémil-Lafage	Mme Ida RUSSO
Gratentour	M. Patrick DELPECH
L'Union	Mme Nadine MAURIN, M. Marc PERE, Mme Nathalie SIMON-LABRIC
Mondonville	M. Edmond DESCLAUX
Mondouzil	M. Robert MEDINA
Pin-Balma	M. Jacques DIFFIS
Saint-Alban	M. Raymond-Roger STRAMARE
Saint-Jean	M. Michel FRANCES, Mme Marie-Dominique VEZIAN
Saint-Jory	M. Thierry FOURCASSIER
Saint-Orens	M. Marc DEL BORRELLO
Seilh	M. Guy LOZANO
Toulouse	M. Christophe ALVES, Mme Laurence ARRIBAGE, M. Olivier ARSAC, M. Roger ATSARIAS, M. Franck BIASOTTO, Mme Catherine BLANC, Mme Michèle BLEUSE, M. Jean-Jacques BOLZAN, Mme Charlotte BOUDARD PIERRON, M. Maxime BOYER, M. François BRIANCON, M. Sacha BRIAND, M. Joël CARREIRAS, Mme Marie-Pierre CHAUMETTE, M. François CHOLLET, M. Pierre COHEN, Mme Hélène COSTES-DANDURAND, Mme Martine CROQUETTE, M. Romain CUJIVES, M. Jean-Claude DARDELET, M. Henri DE LAGOUTINE, M. Jean-Baptiste DE SCORRAILLE, Mme Ghislaine DELMOND, Mme Marie DEQUE,

	Mme Monique DURRIEU, Mme Christine ESCOULAN, Mme Julie ESCUDIER, M. Emilion ESNAULT, M. Pierre ESPLUGAS-LABATUT, M. Régis GODEC, M. Francis GRASS, M. Samir HAJJE, Mme Isabelle HARDY, Mme Laurence KATZENMAYER, M. Pierre LACAZE, Mme Florie LACROIX, M. Djillali LAHIANI, Mme Annette LAIGNEAU, Mme Marion LALANE de LAUBADERE, M. Jean-Michel LATTES, Mme Marthe MARTI, M. Antoine MAURICE, Mme Marie-Hélène MAYEUX-BOUCHARD, Mme Nicole MIQUEL-BELAUD, M. Jean-Luc MOUDENC, Mme Dorothée NAON, Mme Evelyne NGBANDA OTTO, M. Romuald PAGNUCCO, M. Jean-Louis REULAND, Mme Françoise RONCATO, M. Daniel ROUGE, Mme Sylvie ROUILLON VALDIGUIE, M. Bertrand SERP, Mme Martine SUSSET, Mme Claude TOUCHEFEU, M. Pierre TRAUTMANN, Mme Gisèle VERNIOL, Mme Jacqueline WINNEPENNINCKX-KIESER, M. Aviv ZONABEND
Tournefeuille	Mme Mireille ABBAL, M. Patrick BEISSEL, Mme Danielle BUYS, M. Daniel FOURMY, M. Claude RAYNAL, M. Jacques TOMASI
Villeneuve-Tolosane	Mme Martine BERGES

Conseillers représentés

	par
M. Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE	Annick RAMBERT

Conseillers ayant donné pouvoir

	Pouvoir à
Mme Lysiane MAUREL	Josiane MOURGUE
M. Laurent MERIC	Claude RAYNAL
M. Philippe PLANTADE	Samir HAJJE
Mme Béatrice URSULE	Martine SUSSET
M. Philippe GUERIN	Bernard KELLER
M. Gilles BROQUERE	François CHOLLET
M. Robert GRIMAUD	Patrick DELPECH
M. Michel SIMON	Guy LOZANO
Mme Aline FOLTRAN	Mireille ABBAL
M. Michel ROUGE	Patrice RODRIGUES
M. Bernard SANCE	Marc PERE
Mme Véronique DOITTAU	Dominique BOISSON
M. Jacques SEBI	Karine TRAVAL-MICHELET
Mme Anne BORRIELLO	Evelyne NGBANDA OTTO
M. Bernard SOLERA	Nicole MIQUEL-BELAUD
Mme Dominique FAURE	Annette LAIGNEAU
M. Jean-Marc BARES-CRESCENCE	Monique DURRIEU
Mme Vincentella DE COMARMOND	Pierre COHEN
Mme Marie-Jeanne FOUQUE	Pierre TRAUTMANN
M. Jean-Luc LAGLEIZE	Jacqueline WINNEPENNINCKX-KIESER
M. Laurent LESGOURGUES	Maxime BOYER
Mme Brigitte MICOULEAU	Laurence KATZENMAYER
Mme Cécile RAMOS	Michèle BLEUSE
Mme Elisabeth TOUTUT-PICARD	Sylvie ROUILLON VALDIGUIE
M. Dominique COQUART	Martine BERGES

Conseillers excusés

Pibrac	M. Bruno COSTES
--------	-----------------

Délibération n° DEL-19-1178

Adoption du Budget primitif 2020 - Budget principal

Exposé

Suite à la tenue du débat d'orientations budgétaires, il est demandé au Conseil de la Métropole de bien vouloir se prononcer sur le vote des Budgets Primitifs 2020 (budget principal et budgets annexes).

Le rapport de présentation détaillé, joint à la délibération relative aux budgets 2020, présente et commente les données financières principales pour chacun des budgets. Pour information, le budget primitif de Toulouse Métropole pour l'exercice 2020, tous budgets confondus, s'établit à 1 882 183 004,48 € décomposé comme suit :

- en investissement tous budgets confondus :
 - Dépenses : 800 263 717,46 €
 - Recettes : 800 263 717,46 €
- en fonctionnement tous budgets confondus:
 - Dépenses : 1 081 919 287,02 €
 - Recettes : 1 081 919 287,02 €

	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget principal	628 945 454,43	628 945 454,43	830 440 729,76	830 440 729,76
Assainissement	45 854 559,99	45 854 559,99	29 839 527,00	29 839 527,00
Activités Immobilières	12 083 029,00	12 083 029,00	16 347 657,00	16 347 657,00
I.M.T.	2 419 000,00	2 419 000,00	3 185 000,00	3 185 000,00
Oncôpole	33 645 848,26	33 645 848,26	25 011 848,26	25 011 848,26
Aérodrome Lasbordes	136 430,00	136 430,00	298 850,00	298 850,00
Eau Potable	56 654 358,78	56 654 358,78	20 939 752,00	20 939 752,00
Crématorium	3 843 500,00	3 843 500,00	1 435 000,00	1 435 000,00
Pompes Funèbres	410 003,00	410 003,00	3 295 000,00	3 295 000,00
Orchestre National et Théâtre du Capitole	903 343,00	903 343,00	38 833 677,00	38 833 677,00
Collecte et valorisation des déchets	15 368 191,00	15 368 191,00	112 292 246,00	112 292 246,00
Total	800 263 717,46	800 263 717,46	1 081 919 287,02	1 081 919 287,02

S'agissant du budget principal, le montant du budget primitif 2020 s'établit à la somme de 1 459 386 184,19 € dont 830 440 729,76 € en section de fonctionnement et 628 945 454,43 € en section d'investissement et se décompose :

- Mouvements réels : 1 296 224 183,95 €
- Mouvements d'ordre : 163 162 000,24 €

Budget Principal	Mouvements totaux	Mouvements réels	Mouvements d'ordre
Investissement			
Recettes	628 945 454,43	484 483 454,19	144 462 000,24
Dépenses	628 945 454,43	581 832 869,43	47 112 585,00
Fonctionnement			
Recettes	830 440 729,76	811 740 729,76	18 700 000,00
Dépenses	830 440 729,76	714 391 314,52	116 049 415,24
Totaux	1 459 386 184,19	1 296 224 183,95	163 162 000,24

Décision

Le Conseil de la Métropole,
Vu l'avis favorable de la Commission Finances du mardi 22 octobre 2019,
Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,
Décide :

Article 1

D'arrêter le montant du budget primitif 2020 du budget principal à la somme de 830 440 729,76 € en section de fonctionnement et de 628 945 454,43 € en section d'investissement. En section d'investissement, le budget est réputé voté par chapitre budgétaire, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

Article 2

D'arrêter pour le budget principal le montant prévisionnel du prélèvement à opérer sur la section de fonctionnement pour financer la section d'investissement à 54 969 415,24 €.

Article 3

De verser une subvention d'investissement du budget principal au budget annexe Activités Immobilières de 590 000 € pour les travaux relatifs aux pépinières et hôtels d'entreprises (cinq cent quatre-vingt-dix mille euros).

Article 4

De verser une subvention de fonctionnement du budget principal au budget annexe Activités Immobilières de 2 381 680 € (deux millions trois cent quatre-vingt-un mille six cent quatre-vingt euros).

Article 5

De prévoir la refacturation des charges de personnel du budget principal au budget annexe Activités Immobilières.

Article 6

De prévoir la refacturation des charges d'administration générale du budget principal au budget annexe Assainissement.

Article 7

De verser une subvention d'investissement du budget principal au budget annexe Eau Potable de 9 509,14 € (neuf mille cinq cent neuf euros quatorze centimes) au titre de reversement des recettes perçues sur le budget principal pour des travaux d'adduction d'eau potable réalisés au cours de l'exercice 2020 sur le budget annexe dans le cadre de l'opération "Violette". Le versement de la subvention au budget annexe se fera à l'appui d'un état récapitulatif des dépenses réalisées pour cette opération.

Article 8

De verser une subvention d'investissement du budget principal au budget annexe Eau Potable de 32 800 € (trente-deux mille huit cent euros) au titre de reversement des recettes perçues sur le budget principal pour des travaux d'adduction d'eau potable réalisés au cours de l'exercice 2020 sur le budget annexe dans le cadre de l'opération "Avenue de Toulouse".

Le versement de la subvention au budget annexe se fera à l'appui d'un état récapitulatif des dépenses réalisées pour cette opération.

Article 9

De verser une subvention d'investissement du budget principal au budget annexe Eau Potable de 110 097,40 € (cent dix mille quatre-vingt-dix-sept euros quarante centimes) au titre de reversement des recettes perçues sur le budget principal pour des travaux d'adduction d'eau potable réalisés au cours de l'exercice 2020 sur le budget annexe dans le cadre de l'opération "La Plaine". Le versement de la subvention au budget annexe se fera à l'appui d'un état récapitulatif des dépenses réalisées pour cette opération.

Article 10

De prévoir la refacturation des charges d'administration générale du budget principal au budget annexe Eau Potable.

Article 11

De verser une subvention d'investissement du budget principal au budget annexe Oncopôle de 840 000 € (huit cent quarante mille euros).

Article 12

De verser une subvention de fonctionnement au budget annexe Orchestre et Théâtre du Capitole d'un montant maximum de 28 993 631 € (vingt-huit millions neuf cent quatre-vingt-treize mille six cent trente-un euros). Lors du vote du budget supplémentaire 2020, cette subvention sera atténuée de la reprise des résultats antérieurs et ramenée à 25 750 000 € (vingt-cinq millions sept cent cinquante mille euros).

Article 13

De verser une subvention de fonctionnement au budget annexe Orchestre et Théâtre du Capitole au titre du projet DEMOS pour un montant de 40 000 € (quarante mille euros).

Article 14

De verser une subvention d'investissement du budget principal au budget annexe Orchestre et Théâtre National du Capitole de 343 341 € (trois cent quarante-trois mille trois cent quarante-un euros).

Article 15

De prévoir la refacturation des frais de carburants, d'entretien des véhicules et de fluides du budget principal au budget annexe Orchestre et Théâtre du Capitole.

Article 16

De prévoir la refacturation des frais de carburants, d'entretien des véhicules et de fluides du budget principal au budget annexe Pompes Funèbres.

Article 17

De prévoir la refacturation des charges de personnel du budget principal au budget annexe Collecte et valorisation des Déchets.

Article 18

De prévoir la refacturation des frais de carburants, d'entretien des véhicules et de fluides du budget principal au budget annexe Collecte et valorisation des Déchets.

Article 19

De prévoir la refacturation des charges d'administration générale du budget principal au budget annexe Collecte et valorisation des Déchets.

Article 20

De fixer le montant maximal de compensation de service public à verser à l'Agence d'Attractivité à hauteur de 5 774 360 € (cinq millions sept cent soixante-quatorze mille trois cent soixante euros) au titre de 2020.

Article 21

D'autoriser le Président à opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre en section d'investissement sur le budget principal dans la limite de 5,5 % des dépenses réelles de la section.

Article 22

D'autoriser le Président à opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre en section de fonctionnement sur le budget principal dans la limite de 1 % des dépenses réelles de la section à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Article 23

De prévoir la refacturation des frais d'organisation de concours auprès de collectivités ou d'établissements publics qui recruteraient un agent inscrit sur une liste d'aptitude.

Article 24

De procéder, sur l'exercice 2020, à la neutralisation budgétaire d'une part de la dotation aux amortissements des bâtiments publics, acquis à compter du 1^{er} janvier 2016, déduction faite du montant de la reprise annuelle des subventions d'équipement reçues pour le financement de ces équipements et d'autre part de la dotation aux amortissements des subventions d'équipements versées à compter du 1^{er} janvier 2016, par une dépense de la section d'investissement et une recette de la section de fonctionnement.

Résultat du vote :

Pour	85
Contre	22 (Mmes HARDY, BLEUSE, CROQUETTE, SIMON-LABRIC, DE COMARMOND, DURRIEU, RAMOS, TOUCHEFEU, VERNIOL, MM. SANCHEZ, JIMENA, LEPINEUX, LACAZE, COHEN, PERE, CUIVIVES, MAURICE, SANCE, GODEC, BARES-CRESCENCE, FOURMY, TOMASI.)
Abstentions	26 (Mmes CALVET, MAUREL, TRAVAL-MICHELET, PEREZ, MOURGUE, FOLTRAN, MAALEM, VEZIAN, ABBAL, BUYS, BERGES, MM. BRIANCON, ANDRE, LAURENT, SIMION, CARREIRAS, ALVINERIE, ROUGE Michel, RODRIGUES, GRIMAUD, DELPECH, SEBI, FRANCES, RAYNAL, COQUART, MERIC.)
Non participation au vote	0

Publiée par affichage le 28/11/2019
Reçue à la Préfecture le 28/11/2019

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Luc MOUDENC



Annexes au dossier DEL-19-1178
Adoption du Budget primitif 2020 - budget principal et
budgets annexes

Les annexes (maquettes budgétaires projets) du budget principal et des budgets annexes ne peuvent être ni reprographiées ni dématérialisées en raison de leur volume. Un exemplaire est consultable au service des Assemblées communautaires

Service des Assemblées communautaires
Marengo Boulevard - Bâtiment C - 4^{ème} étage
Siège de Toulouse Métropole
6, rue René LEDUC - Toulouse

Contact : Mme Isabelle CAUX, Responsable domaine des Assemblées
- 05 81 91 74 75

Budget primitif

2020

**toulouse
métropole**

**Conseil de Métropole
du 21 novembre 2019**

Sommaire

Contexte économique et évolutions législatives	P. 4
Chiffres clé	P. 6
Le budget de Toulouse Métropole en 2020	P. 9
• Les produits de fonctionnement	P. 10
• Les dépenses de fonctionnement	P. 16
• L'effort d'équipement	P. 23
• Le programme d'équipement	P. 24
• Le financement de l'investissement	P. 29
• L'épargne	P. 31
• L'endettement	P. 32
L'équilibre des budgets annexes	P. 35
Annexes :	
✓ Définitions	P. 44
✓ Balances du budget principal et des budgets annexes	P. 46

Contexte économique et évolutions législatives

Le Gouvernement vient de présenter son projet de loi de finances (PLF) pour 2020, qui sera définitivement adopté à la fin du mois de décembre. Sont présentées dans ce rapport les principales dispositions en faveur des collectivités, en complément des éléments déjà apportés dans le rapport d'orientations budgétaires, dispositions qui seront susceptibles d'évoluer en fonction des débats qui se tiennent actuellement.

Le gouvernement a construit son projet de loi de finances avec une prévision de croissance à +1,30 % et d'une évolution des prix (hors tabac) à +1 %.

1. Quel coefficient d'actualisation des bases pour 2020 ?

Depuis la loi de finances 2017 et conformément à l'article 1518 bis du code général des impôts, l'actualisation forfaitaire des bases d'imposition est automatique et correspond à l'inflation constatée (de novembre à novembre). Au terme de cet article et au vu des données actuellement disponibles, l'actualisation des bases pour 2020 serait de 1,2 %.

Le PLF 2020, dans sa version initiale proposait le gel de la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives des résidences principales. Or, suspendre l'actualisation des bases revenait à ne pas respecter l'engagement d'une compensation de la suppression de la taxe d'habitation à l'euro près.

Au final, la commission des finances de l'Assemblée Nationale a décidé de revaloriser de 0,9 % les bases locatives pour la taxe d'habitation au titre des résidences principales, en justifiant ce choix par le fait qu'il s'agit du dernier indice des prix à la consommation connu (septembre 2019).

Les bases locatives évolueront donc de façon différenciée : 0,9 % pour les bases de la taxe d'habitation sur les résidences principales et probablement 1,2 % pour les autres assiettes.

2. Des questionnements sur la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

L'article 5 du PLF 2020 organise tout le dispositif de suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Pour mémoire, la loi de finances 2018 a acté la première phase du dispositif : pour 80 % des foyers fiscaux dont les ressources n'excédaient pas un certain plafond, la taxe d'habitation a été définitivement supprimée en 2020, après avoir été décotée de 30 % en 2018 et de 65 % en 2019 .

Le projet de loi de finances étend ce dispositif à l'ensemble des contribuables : pour les 20 % de ménages restants, l'allègement sera de 30 % en 2021, puis 65 % en 2022 et enfin 100 % en 2023.

En résumé:

- *du point de vue du contribuable, à compter de 2023 la taxe d'habitation sera supprimée pour tous les locaux affectés à l'habitation principale quel que soit le revenu du contribuable.*
 - *du point de vue des collectivités locales, 2020 sera la dernière année de perception directe du produit de la taxe d'habitation, qui sera en effet « nationalisé » à partir de 2021.*
- a. *Un gel des taux dont les contours restent encore à préciser.*

Le projet de loi de finances précise bien qu'en 2020 le taux de la taxe d'habitation est gelé pour toutes les collectivités au niveau de 2019 (de même que les taux de taxe spéciale d'équipement et GEMAPI).

b. *Quid des résidences secondaires ?*

La taxe d'habitation sur les résidences secondaires, rebaptisée « Taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale » est bien exclue du champ d'application de cette réforme, de

même que la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (spécifique aux zones tendues).

Dans l'attente de 2023, date de l'aboutissement de la réforme, les taux de taxe d'habitation pour les résidences secondaires seraient gelés ; en l'état actuel du texte rien n'est précisé sur la part « majoration ».

c. *Impact sur les règles de lien de taux*

Cette refonte fiscale induit une réécriture des règles de lien de taux avec le taux de foncier bâti qui devient le taux pivot.

Concrètement, pour les EPCI, la CFE ne pourra augmenter (ou baisser) plus que le foncier bâti. A compter de 2023 (issue de la réforme), le taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires ne pourra augmenter (ou baisser) plus que le foncier bâti.

Or, le foncier bâti est acquitté tant par les entreprises que par les ménages. Aussi, certains observateurs se questionnent sur la pertinence d'arrimer la politique fiscale envers les résidences secondaires à celle du foncier bâti en général.

3. **Les dispositions concernant les concours de l'Etat.**

Le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement est stable par rapport à 2019.

La péréquation verticale progresse au même rythme que les années précédentes, soit 220 M€. La DSU et la DSR augmentent chacune de 90 M€, soit une progression identique à celle de 2019.

En outre, le PLF 2020 prévoit également une enveloppe de 10 M€ au bénéfice des communes pour financer les mesures portées par le projet de loi « Engagement et proximité ».

Aussi, le financement de ces mesures se fera exclusivement par redéploiement interne.

Les variables d'ajustement nécessaires à hauteur de 120 M€ se répartissent comme suit :

- 45 M€ au titre de la dotation de la compensation du versement transport (amputant ainsi cette dotation de presque la moitié de son montant (elle passerait de

91 à 48 M€) ;

- 55 M€ ponctionnés sur les dotations des Régions ;
- 10 M€ ponctionnés sur les Dotations des Départements ;
- 10 M€ ponctionnés sur la DCRT du bloc communal.

4. **Automatisation du FCVTA, nouveau report.**

L'automatisation des données budgétaires pour la détermination du FCTVA devait initialement entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2019. Décalée une première fois au 1^{er} janvier 2020, l'article 77 du PLF 2020 propose un nouveau report au 1^{er} janvier 2021. Si, au cours de l'année 2019, de substantielles avancées ont été réalisées grâce à la définition d'une nouvelle application, ALICE, afin de fiabiliser les estimations, l'exposé des motifs précise également que cette automatisation sera réalisée si « la négociation avec les collectivités locales permet de garantir le coût nul de cette réforme ».

5. **La révision des valeurs locatives des locaux d'habitation.**

Le calendrier de révision des valeurs locatives des locaux d'habitation est décalé d'un an : initialement proposé au 1^{er} janvier 2020, il glisse au 1^{er} janvier 2021. Ce décalage est justifié par la réforme fiscale en cours.

Sur le modèle de la révision des locaux professionnels, la révision des locaux d'habitation vise :

- à remplacer, à produit fiscal constant, les valeurs locatives qui reposent sur les loyers de 1970, par des tarifs réels issus du marché locatif (prix au m²) ;
- à définir des secteurs d'évaluation homogènes ;
- à introduire des coefficients de localisation (sur le modèle décliné pour les locaux professionnels).

Les chiffres clé consolidés : Budget principal et budgets annexes

Le budget de la Métropole, qui ne connaît pas de modification de périmètre en 2020, se compose d'**un budget principal et de 10 budgets annexes**.

Pour l'exercice 2020, **le montant total des inscriptions budgétaires s'élève à 1,88 Md€**.

Ces chiffres incluent le montant de toutes les dépenses y compris les mouvements internes des budgets (mouvements d'ordre comme les amortissements), les mouvements entre budgets (comme les subventions aux budgets annexes, les écritures prévisionnelles de refacturation...).

Tous budgets confondus **les dépenses réelles consolidées neutralisées des mouvements réciproques entre budgets sont de 1,36 Md€** et sont consacrés :

- aux reversements obligatoires aux communes, c'est-à-dire à l'attribution de compensation, soit 212 M€,
- aux coûts de structure et de dette qui re-

présentent 271 M€,

- aux interventions communautaires pour 868 M€.

Ces **dépenses d'interventions de 868 M€** au total permettront :

- une dotation de solidarité aux communes de 22,5 M€,
- la mise en œuvre des compétences de Toulouse Métropole (hors frais de structure) pour 430 M€,
- l'inscription de dépenses d'investissement hors dette et hors dépenses de structure pour 415 M€.

Budgets	Investissement	Fonctionnement	Total
Budget principal	628,95 M€	830,44 M€	1 459,39 M€
Assainissement	45,85 M€	29,84 M€	75,69 M€
Eau	56,65 M€	20,94 M€	77,59 M€
Activités immobilières	12,08 M€	16,35 M€	28,43 M€
Oncopôle	33,65 M€	25,01 M€	58,66 M€
IMT	2,42 M€	3,19 M€	5,60 M€
Aérodrome de Lasbordes	0,14 M€	0,30 M€	0,44 M€
Crématorium	3,84 M€	1,44 M€	5,28 M€
Pompes Funèbres	0,41 M€	3,30 M€	3,71 M€
Théâtre et Orchestre	0,90 M€	38,83 M€	39,74 M€
Déchets	15,37 M€	112,29 M€	127,66 M€
Total	800,26 M€	1 081,92 M€	1 882,18 M€

Les chiffres consolidés : budget principal et budgets annexes (en M€)

REPARTITION DES DEPENSES INSCRITES DANS LES BUDGETS 2020 CONSOLIDES											
Budget principal	Assainissement	Eau	Immobilier entreprises	Orncapôle	IMT	Crématorium	Lastborodes	Pompes Funèbres	Théâtre et Orchestre	Déchets	TOTAL
Dépenses de fonctionnement	29,84	20,94	16,35	25,01	3,19	1,44	0,30	3,30	38,83	112,29	1 081,92
Dépenses d'investissement	45,85	56,65	12,08	33,65	2,42	3,84	0,14	0,41	0,90	15,37	800,26
TOTAL	75,69	77,59	28,43	58,66	5,60	5,28	0,44	3,71	39,74	127,66	1 882,18
dépenses ordre invest	2,92	0,59	2,08	23,84	0,00	0,01	0,00	0,00	0,00	1,35	77,91
recettes (dép ordre fonc)	13,80	8,26	6,81	24,17	2,09	0,28	0,03	0,34	0,50	15,65	187,98
Opérations d'ordre	16,72	8,84	8,89	48,01	2,10	0,30	0,03	0,34	0,50	17,00	265,88
Opérations entre budgets de Toulouse Métropole	0,00	0,71									53,55
Opérations d'ordre interne	14,25	23,73	3,38	8,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		201,86
Dépenses réelles (TOTAL- opérations d'ordre, réciproques et internes)	44,72	44,32	16,16	1,81	3,51	4,98	0,41	3,37	39,24	110,67	1 360,89
Attribution de compensation	211,86										211,86
Total hors attribution de compensation	44,72	44,32	16,16	1,81	3,51	4,98	0,41	3,37	39,24	110,67	1 149,03
Services fonctionnels retraités + mutualisations et BA	138,04					0,77		1,90			140,71
Administration générale + ch13 en dépenses	21,53										21,53
Moyens généraux	159,57					0,77		1,90			162,24
Avances aux SEM et achat d'actions	2,25										2,25
Annuité de la dette	81,85	5,21	3,90	0,99	1,58	0,01	0,00	0,00	0,00	0,86	99,98
Dépenses imprévues, pérennité et divers et factva	6,34										6,34
Total coûts de structure	250,01	5,21	3,90	0,99	1,58	0,78	0,00	1,90	0,00	0,86	270,81
Dotation de solidarité communautaire	22,50										22,50
Investissement	339,51	28,31	3,31	0,00	1,00	3,81	0,14	0,41	0,90	13,34	415,16
Actions (fonctionnement)	287,84	6,13	9,91	0,71	0,72	0,30	0,27	0,99	38,27	98,43	430,44
Total des interventions communautaires	629,85	34,44	13,22	0,71	1,72	4,10	0,41	1,40	39,18	111,77	868,10

Présentation générale du budget principal

Le tableau ci-dessous permet de mettre en perspective les évolutions du budget 2020 par rapport au budget primitif 2019.

Ce tableau somme l'ensemble des emplois et des ressources du budget principal de la Métropole, fonctionnement et investissement confondus.

Les emplois

Le budget 2020 est en recul de 4,8 % par rapport à 2019 du fait d'une forte diminution des dépenses d'investissements de près de 77 M€, en cohérence avec la courbe en cloche du mandat. Les dépenses d'investissement se situent malgré tout pour 2020 à un niveau toujours élevé avec 366 M€ d'inscriptions.

Les dépenses de fonctionnement communautaires progressent de 2,6 %, notamment du fait de la péréquation communautaire avec + 6,9 % pour la DSC.

L'attribution de compensation est en diminution

de 2 % avec la prise en compte des transferts de charges actés en CLETC et de la dernière évaluation des services communs entre Toulouse Métropole et la Ville de Toulouse.

Les ressources

L'emprunt d'équilibre est anticipé à 172 M€ contre 219 M€ en 2019, en corrélation avec l'évolution des inscriptions de la section d'investissement.

La fiscalité (toutes taxes confondues) progresse de 1%, soit une évolution de 5 M€.

Les redevances, tarifs, loyers sont en diminution de 11 % en raison notamment de la baisse des opérations pour compte de tiers de 6 M€ et des subventions d'investissement pour 13 M€, compte tenu du niveau de programmation des investissements.

EQUILIBRE GENERAL	BUDGET PRIMITIF 2019	BUDGET PRIMITIF 2020	Variation BP 2019 / BP 2020
EMPLOIS	1 202,00	1 144,56	-4,8%
Attribution de compensation	216,19	211,86	-2,0%
Dotation de solidarité communautaire	21,05	22,50	6,9%
Reversements de fiscalité (FPIC et dégrèvements)	5,63	5,69	1,0%
Dépenses d'investissement	442,71	365,87	-17,4%
Dépenses de fonctionnement communautaires	445,12	456,79	2,6%
Dette (yc remboursement prêt à taux zéro FCTVA)	71,30	81,85	14,8%
RESSOURCES	1 202,00	1 144,56	-4,8%
Emprunt	218,99	171,56	-21,7%
Fiscalité large	685,14	689,95	0,7%
DGF, subventions et autres transferts	83,07	92,81	11,7%
Redevances, tarifs, loyers	214,81	190,24	-11,4%
Total	1 202,00	1 144,56	-4,8%

L'évolution des produits de fonctionnement en 2020

PRODUITS REELS DE FONCTIONNEMENT en millions d'euros	BUDGET PRIMITIF 2019	BUDGET PRIMITIF 2020	Variation BP 2019 / BP 2020
Recettes totales	800,69	811,74	1,4%
Recettes fiscales	543,73	556,70	2,4%
Recettes fiscales des entreprises	294,98	302,90	2,7%
Fiscalité ménage	248,75	253,80	2,0%
Autres recettes fiscales	5,30	5,30	0,0%
Taxe de séjour intercommunale	5,30	5,30	0,0%
Concours financiers de l'Etat	148,39	143,41	-3,4%
DGF dotation d'intercommunalité	12,51	15,70	25,5%
DGF dotation de compensation	91,50	89,20	-2,5%
Compensations fiscales	44,38	38,51	-13,2%
Autres produits	103,27	106,33	3,0%

Depuis l'exercice 2019 et de la création du budget annexe « Collecte et valorisation des déchets », qui fait l'objet d'une présentation ad hoc dans ce rapport, les recettes de TEOM ont été sorties du panier fiscal du budget principal.

Les contributions directes

Elles se composent désormais de deux types d'impôts :

- les impôts à taux d'imposition fixés localement, qui progressent en fonction du coefficient de majoration forfaitaire de la loi de finances, de la hausse physique des bases estimées et du vote des taux arrêtés en avril de chaque année, tels que la CFE et la taxe foncière ;
- des impôts à taux d'imposition nationaux ou à barèmes nationaux comme la CVAE, les IFR ou la TASCOM.

La fiscalité professionnelle

1. La CFE : 190,90 M€

Le produit inscrit au titre de la CFE pour 2020 est de 190,90 M€. Il intègre la revalorisation des valeurs locatives forfaitaire estimée à 1,2 %, une progression de 0,50 % des tarifs pour les locaux soumis à la révision des valeurs locatives et enfin une évolution physique des bases de 2 %. L'ensemble de ces paramètres permettrait de générer un produit supplémentaire de 4,64 M€ par rapport au montant notifié de l'exercice 2019, soit une augmentation de 2,50 %.

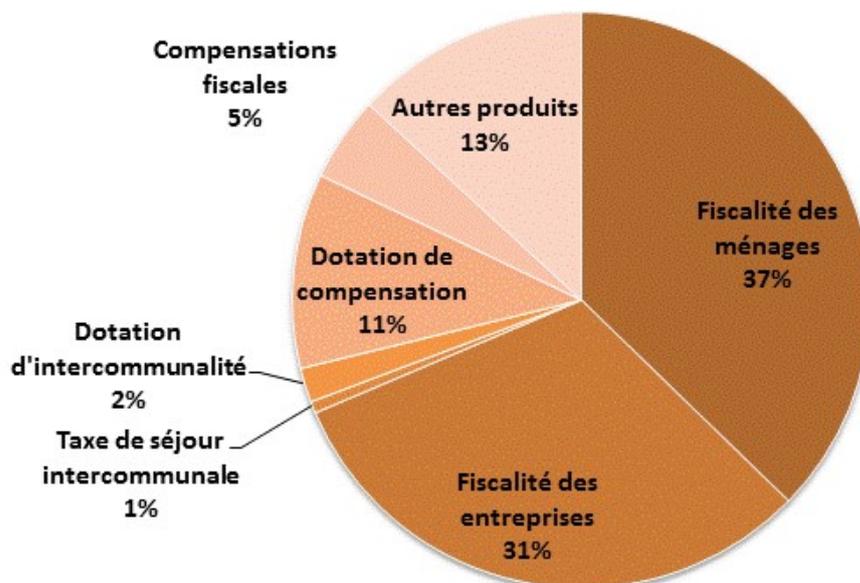
2. La CVAE : 100 M€

Les collectivités n'ayant pas de pouvoir de taux sur la CVAE, le produit reçu par les collectivités est calculé à partir d'un taux national unique selon un barème établi en fonction du niveau du chiffre d'affaires.

Pour mémoire, la CVAE est due par les entreprises qui réalisent plus de 500 000 € de chiffres d'affaires hors taxes et qui exercent une activité imposable à la CFE.

La répartition de la CVAE est la suivante :

L'évolution des produits de fonctionnement en 2020



- Communes : 26,5 % ;
- Départements : 23,5 % ;
- Régions : 50 %.

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution de la CVAE sur la période 2012-2019 - base 100 en 2012 - pour la Métropole, pour l'ensemble du Département de la Haute Garonne et enfin pour la France entière. Le taux moyen annuel d'évolution de la Métropole est supérieur de plus de 2 points à celui de l'ensemble du territoire national, ce qui traduit le dynamisme économique local.

Pour 2020, la CVAE est anticipée à 100 M€, soit une augmentation de 4 M€ par rapport au montant notifié en 2019.

3. Les IFR : 3,10 M€

L'Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux (IFER) concerne les entreprises exerçant leur activité dans le secteur de l'énergie, du transport

ferroviaire et des télécommunications.

L'IFER se divise en 9 composantes correspondant à une catégorie de biens imposables :

- les éoliennes et hydroliennes ;
- les installations de production d'électricité d'origine nucléaire ou thermique à flamme ;
- les centrales de production d'électricité d'origine photovoltaïque ou hydraulique ;
- les transformateurs électriques ;
- les stations radioélectriques ;
- les installations gazières et sur les canalisations de transport de gaz naturel, d'hydrocarbures et produits chimiques ;
- le matériel ferroviaire roulant utilisé sur le réseau ferré national ;
- certains matériels roulant utilisés sur les

Evolution CVAE (Base 100 en 2012)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Ev° annuelle moy. 2012-2019
Toulouse Métropole	100,0	113,1	128,2	120,7	141,4	136,2	136,7	144,8	5,4%
Haute-Garonne	100,0	112,7	124,0	119,8	136,2	133,8	133,8	144,2	5,4%
France	100,0	107,4	104,8	109,4	110,9	115,6	116,6	124,5	3,2%

L'évolution des produits de fonctionnement en 2020

lignes de transport en commun de voyageurs d'Ile-de-France ;

- les répartiteurs principaux de la boucle locale cuivre et certains équipements de commutation téléphonique

A chacune de ces impositions correspond un tarif spécifique.

Le tableau ci-dessous ventile le produit 2019 selon les composantes décrites ci-dessus. Près de 98 % du produit est issu des stations radioélectriques et des transformateurs.

Répartition du produit des IFR (en €) de 2019		
Eoliennes	23 212	0,75%
Photovoltaïques	16 391	0,53%
Hydrauliques	7 100	0,23%
Transformateurs	1 079 717	34,80%
Radioélectriques	1 959 717	63,15%
Gaz et Transport	16 932	0,55%

4. La TASCOM : 8,90 M€

Les commerces exploitant une surface de vente au détail de plus de 400 m² ou de 4 000 m² sur l'ensemble de leur réseau et réalisant un chiffre d'affaires hors taxe à partir de 460 000 € sont soumis à la TASCOM, dont le tarif appliqué varie en fonction du chiffre d'affaires ramené au m².

Le montant attendu au titre de 2020 est stable par rapport à 2019.

5. La TSI : 5,30 M€

Le produit attendu au titre de la TSI est anticipé pour 2020 au même niveau que 2019, à savoir 5,30 M€. Cette estimation prend en compte l'impact de la nouvelle grille tarifaire entrée en vigueur au 1er janvier 2019, créant notamment un tarif spécifique pour les meublés en attente de classement. La création de cette nouvelle catégorie s'inscrit dans une démarche globale de régulation des différentes plateformes internet de location de meublés de tourisme.

Les compensations de la fiscalité professionnelle

1. La dotation de compensation : 89,20 M€

Cette dotation, issue de la loi de finances 2004, correspond à l'ancienne compensation pour suppression de la part salaire de la taxe professionnelle. Elle fait désormais partie de la Dotation Globale de Fonctionnement.

Notifiée à 91,20 M€ pour 2019, cette dotation est anticipée en diminution pour 2020 de 2 M€. En effet, dès lors que l'enveloppe globale affectée à la dotation globale de fonctionnement dans le budget de l'Etat doit être stabilisée (26,9 Md€), cela signifie que l'augmentation de la péréquation (90 M€ pour la dotation de solidarité rurale et 90 M€ dotation de solidarité urbaine) ou les variations positives d'enveloppes liées à des évolutions de population interviennent au détriment des autres composantes.

2. Les dotations de neutralisation de la réforme de la taxe professionnelle : 38,51 M€

La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) et le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR), issus de la réforme fiscale de 2010, avaient comme objectif la neutralisation des impacts financiers de cette réforme. En effet, le total des ressources fiscales après réforme, additionné à la DCRTP et au FNGIR, était à l'origine équivalant au montant perçu avant réforme.

Or, la loi de finances pour 2019 a intégré la DCRTP aux variables d'ajustement de la DGF. Aussi, alors que la DCRTP était stable à 14,31 M€, elle est anticipée à 13,90 M€ pour 2020.

Au vu des éléments actuels, le FNGIR serait stable à 24,61 M€.

3. Les compensations fiscales : 3,21 M€

Les compensations fiscales sont anticipées en légère baisse par rapport au montant notifié en 2019.

L'évolution des produits de fonctionnement en 2020

Evolution des produits fiscaux larges			
En Millions d'euros	BUDGET PRIMITIF 2019	BUDGET PRIMITIF 2020	Variation 20/19
1- Fiscalité professionnelle	425,53	433,82	1,95%
Produit des impositions directes	294,98	302,90	2,68%
Cotisation foncière des entreprises	189,38	190,90	0,80%
Cotisation valeur ajoutée	94,00	100,00	6,38%
IFER	2,90	3,10	6,90%
TASCOM	8,70	8,90	2,30%
Compensations	130,55	130,92	0,28%
Compensations fiscales CET + dotation unique spécifique TP	0,13	3,21	2464,80%
Dotation de compensation (compensation SPPS recyclée dans la DGF)	91,50	89,20	-2,51%
Dotations de neutralisation (suppression TP)	38,93	38,51	-1,06%
2- Fiscalité ménage	254,08	260,58	2,56%
Produit des impositions directes	248,75	253,80	2,03%
Taxe d'habitation	176,34	179,10	1,57%
Taxe sur le foncier bâti	71,13	73,40	3,19%
Taxe sur le foncier bâti non bâti	0,55	0,55	-0,72%
Taxe additionnelle sur le FNB	0,72	0,75	3,88%
Compensations	5,33	6,78	27,16%
Compensations fiscales TH	5,08	6,50	28,08%
Compensations fiscales foncier bâti	0,26	0,28	8,95%
3- Autres taxes	5,30	5,30	0,00%
Taxe de séjour intercommunale	5,30	5,30	0,00%
PRODUITS FISCAUX LARGES TOTAUX	684,91	699,70	2,16%
Péréquation nationale	4,98	5,00	0,40%
PRODUITS FISCAUX LARGES TOTAUX diminués du reversement pour la péréquation nationale	679,93	694,70	2,17%

L'évolution des produits de fonctionnement en 2020

La fiscalité ménages

1. Taxe d'habitation : 179,10 M€

En 2020, l'architecture du produit perçu au titre de la taxe d'habitation pour Toulouse Métropole sera la suivante :

- Produit issu de la TH sur les résidences secondaires : bases 2020 * taux 2019 ;
- Perception des compensations d'exonérations au titre de la TH ;
- Produit de la TH des 20 % de foyers non encore concernés par le dégrèvement : bases 2020 * taux 2019 ;
- Dégrèvement payé par l'Etat au titre des 80 % de foyers concernés par la première vague de la suppression de la taxe d'habitation : bases 2020 * taux 2017.

Une hypothèse de progression physique des bases de 1,5 % a été retenue en ligne avec les éléments rétrospectifs constatés.

Aucune revalorisation forfaitaire n'a été intégrée, en miroir de la version initiale du PLF 2020. Toutefois, un amendement portant ce coefficient de revalorisation des bases de taxe d'habitation à 0,9 % a été voté en première lecture à l'Assemblée Nationale.

Le produit sera donc ajusté lors de la première étape budgétaire qui suivra la notification des bases et le vote des taux.

En projection sur 2021, la nouvelle architecture issue de la réforme en cours serait la suivante tant pour la Métropole que ses communes membres :

Pour Toulouse Métropole, en 2021:

- la taxe d'habitation de la Métropole sera remplacée par une fraction du produit net de TVA qui viendra compenser à l'euro près le produit de taxe d'habitation perçu en 2020 : bases TH 2020 * taux 2017 ;
- les compensations de taxe d'habitation perçues en 2020 seront également compensées à l'euro près ;
- le produit de la TH sur les résidences secondaires sera conservé et calculé comme

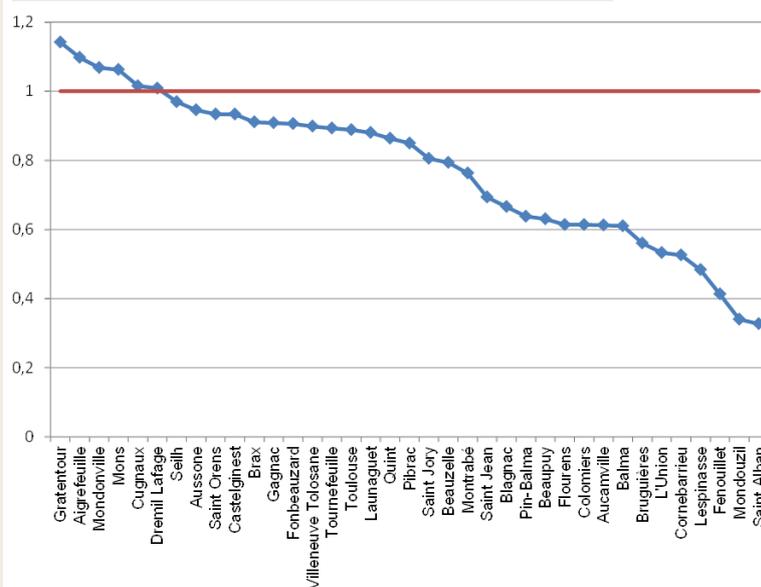
suit : bases 2021 * taux 2019 (confère le gel de taux jusqu'en 2023 évoquée).

Pour les communes en 2021, le produit de TH sur les résidences principales des communes sera remplacé par la redescende du produit du foncier bâti départemental.

Ce mécanisme spécifique aux communes va se décliner en deux cas de figure :

► **Des communes seront sur-compensées par le transfert, lorsque la ressource de foncier bâti transférée sera plus importante que la ressource de taxe d'habitation supprimée** (cas de Toulouse et de la majorité des communes de la Métropole). Le surplus de foncier bâti perçu sera alors redistribué via l'application d'un coefficient correcteur (inférieur à 1) ;

► **Des communes seront sous-compensées par le transfert, lorsque que la ressource de foncier bâti transférée sera moins importante que la ressource de taxe d'habitation supprimée.** Dans ce cas, la commune percevra une quote part du surplus de foncier bâti perçu par les collectivités sur-compensées via l'application d'un coefficient correcteur (supérieur à 1).



Coefficient correcteur déterminé pour chacune des communes de la Métropole (Source DGFIP)

L'évolution des produits de fonctionnement en 2020

2. Le foncier bâti, 73,40 M€ et le foncier non bâti, 0,5 M€

Le produit de foncier bâti a été estimé avec une revalorisation dite loi de finances à 1,3 % et une progression physique des bases à 1,50 %. A noter que les ménages représentent 64 % du produit de foncier bâti.

Le produit de foncier non bâti est anticipé en 2020 avec un repli des bases physiques de 1 % et une revalorisation forfaitaire à 1,3 %.

3. Les compensations des taxes d'habitation et de foncier : 6,78 M€

Les compensations de taxes d'habitation ont été estimées à 6,5 M€ soit à un niveau quasiment équivalent au montant de 2019.

Les compensations au titre des taxes foncières sont anticipées à 0,28 M€.

La DGF : La dotation d'intercommunalité

L'architecture actuelle de la dotation d'intercommunalité est issue de loi de finances pour 2019.

Pour mémoire:

- la dotation d'intercommunalité est désormais répartie dans une enveloppe commune à l'ensemble des catégories d'EPCI au lieu et place des 5 enveloppes existantes précédemment ;
- cette répartition est fonction du coefficient d'intégration fiscale et du potentiel fiscal et aussi du revenu par habitant (nouveau critère introduit en 2019).

La loi de finances 2019 prévoyait également un abondement annuel de 30 M€, reconductible chaque année.

Au vu de l'ensemble de ces éléments la dotation d'intercommunalité devrait progresser. Puisque notifiée à 14,18 M€ en 2019, elle est anticipée à 15,70 M€ pour 2020.

La péréquation horizontale

Le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) mis en place en 2012 prévoyait une montée en charge progressive pour atteindre 2 % des ressources fiscales communales et intercommunales, soit 1 Md€.

Toulouse Métropole est depuis l'origine contributeur au FPIC.

Le PLF 2020 ne prévoyant aucune mesure concernant ce fonds, la contribution de la Métropole est stabilisée au montant de 2019 à 5 M€.

Les dépenses de fonctionnement

La contractualisation financière avec l'Etat

Toulouse Métropole a conclu un contrat triennal d'objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement avec l'Etat. Ce mécanisme de contractualisation se traduit par la définition d'une trajectoire contractuelle d'évolution des dépenses de fonctionnement, respectant une norme annuelle de progression de 1,35 %.

Les mouvements financiers entre la Métropole et ses communes membres (DSC/AC/FPIC) sont exclus du périmètre de contractualisation, de même que l'inscription des provisions.

Trajectoire de la contractualisation 2018-2020 (en M€)

	2018	2019	2020
Plafond fixé dans le cadre du contrat	539,16	546,42	553,82
Niveau d'exécution des dépenses	538,45		
Écart entre l'exécution et le plafond	-0,71		

Le **plafond fixé par le contrat** s'élève à **553,82 M€** pour l'exercice 2020. Les **dépenses issues du BP 2020** sont de **555,07 M€** (à iso périmètre, soit avant la bascule des dépenses de fonctionnement vers le budget annexe « Collecte et valorisation des déchets »).

Perspectives 2020 de la contractualisation financière (en M€)

	2020
Plafond fixé dans le cadre du contrat	553,82
Dépenses de fonctionnement du périmètre de contractualisations inscrites au BP 2020	555,07
Dépenses supplémentaires ajoutées en cours d'année (DM, BS)	1,00
Alloué 2020 projeté du périmètre de contractualisation	556,07
Atterrissage projeté avec application d'un taux d'exécution de 99,5 % (après 98,5 % en 2018)	553,29
Écart par rapport au seuil de la contractualisation	-0,53

La **projection d'un atterrissage** de l'exécution des dépenses de fonctionnement du périmètre de contractualisation (environ 1 M€ de dépenses ajoutées en cours d'années et taux d'exécution supérieur à 99 %) fait apparaître une **légère marge par rapport au plafond fixé**.

En cas de difficulté à tenir l'objectif, des retraitements seraient possibles au titre des politiques partenariales (logement d'abord, plan pauvreté) et des projets européens (COMUTE, Life).

Les dépenses de fonctionnement

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT en millions d'euros	BUDGET PRIMITIF 2019	BUDGET PRIMITIF 2020	Variation BP 2019 / BP 2020	Structure des dépenses en 2020
Dépenses réelles totales	705,09	714,39	1,3%	100,0%
Reversements aux communes	237,24	234,36	-1,2%	32,8%
. Attribution de compensation	216,19	211,86	-2,0%	29,7%
. Dotation de solidarité communautaire	21,05	22,50	6,9%	3,1%
Dépenses réelles totales nettes des reversements aux communes	467,84	480,03	2,6%	67,2%
. Dépenses liées aux politiques publiques nettes des reversements aux communes	445,12	456,79	2,6%	63,9%
. Péréquation nationale	4,98	5,00	0,4%	0,7%
. Dégrèvements de fiscalité	0,652	0,69	5,5%	0,1%
. Frais financiers	17,09	17,55	2,7%	2,5%

Les dépenses réelles de fonctionnement du budget principal progressent de 1,3 %.

Lorsqu'on retire les reversements de fiscalité aux communes, le budget réel de Toulouse Métropole est en progression de 2,6 %, passant de 468 M€ au BP 2019 à 480 M€ au BP 2020.

Les dépenses de fonctionnement par nature

Les reversements aux communes : 234,36 M€

L'attribution de compensation: 211,86 M€

L'attribution de compensation inscrite au BP 2020 résulte des ajustements approuvés lors de la dernière Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC), à savoir :

- des corrections liées aux enveloppes locales de voirie pour plusieurs communes ;
- de l'évaluation financière consécutive au transfert de deux compétences de la Ville de Toulouse, un portail de ressources numériques à destination de l'ensemble des usagers des bibliothèques du territoire de Toulouse Métropole et la compétence facultative des arts du cirque (la pratique amateur demeure une compétence communale) ;

- de l'ajustement au titre des services communs comme cela est désormais le schéma retenu depuis 2018.

La dotation de solidarité communautaire: 22,5 M€

Il est proposé au BP 2020 un **abondement de 1,5 M€**, portant ainsi la **DSC à 22,5 M€**.

L'architecture reste inchangée en 2020, dans l'attente de la définition d'un nouveau dispositif rendu nécessaire par la suppression de la taxe d'habitation.

Pour mémoire, la forme actuelle de la DSC comprend 3 parts :

- la première part, appelée dotation « tronc commun » (répartie entre toutes les communes) est assise sur les critères réglementaires, c'est-à-dire le revenu par habitant (pour 25 %) et l'insuffisance de potentiel fiscal (pour 75 %) pondérée de l'effort fiscal et de la population communale ;
- la deuxième part, dite « dotation de rattrapage », a pour but de créer un effet de péréquation plus ample. Elle repose sur une évaluation des inégalités de moyens entre communes et s'applique aux communes connaissant une insuffisance de leurs ressources par habitant, sous réserve de demander un effort fiscal à leurs habitants suffisant (calcul par écart à la

Les dépenses de fonctionnement détaillées

moyenne selon des strates de communes) ;

- une troisième part, créée en 2013, pour compenser les pertes de dotations liées au nouveau calcul du potentiel fiscal consécutif à la réforme de la fiscalité locale de 2010.

Enfin, un mécanisme de garantie a été introduit en 2016 pour que la DSC communale de N soit, a minima, égale à la DSC de N-1.

Les dépenses d'interventions

Les frais de personnel : 184 M€

La masse salariale du budget principal en 2020 progresse de 2,3 %, soit 4 M€ par rapport à 2019, pour s'élever à 184 M€.

Cette progression est essentiellement liée à des éléments contraints, tels que :

- la poursuite du dispositif réglementaire du PPCR (Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations) qui influe sur les avancements d'échelons et dont l'impact pour 2020 est estimé à près de 1,4 M€,

l'effet année pleine de la CAP 2019 et l'estimation de la CAP 2020 anticipés à 1,3 M€,

- la montée en charge du RIFSEEP (nouveau régime indemnitaire basé sur des paramètres complémentaires tels que la fonction, les sujétions, l'expertise...) pour 1,3 M€.

Les achats de biens et services : 79 M€

Directement lié à l'activité, ce poste évolue en fonction de l'augmentation des interventions de Toulouse Métropole et du développement de ses missions. L'évolution limitée à hauteur de 1,5 % est le résultat d'un meilleur pilotage des inscriptions budgétaires (analyse au niveau le plus fin, suivi renforcé des taux d'exécution...) et de la réflexion sur le mode de production des services publics.

Evolution des charges de fonctionnement par nature hors reversements aux communes

En millions d'euros	BUDGET PRIMITIF 2019	BUDGET PRIMITIF 2020	Variation BP 2019 / BP 2020
Fournitures et prestations	77,91	79,05	1,5%
Dépenses de personnel	179,97	184,08	2,3%
Participations et contributions	186,41	192,84	3,5%
dont SMTC	100,00	101,35	1,3%
Frais financiers	17,09	17,55	2,7%
Péréquation nationale	4,98	5,00	0,4%
Dégrèvements de fiscalité	0,65	0,69	5,5%
Dépenses exceptionnelles	0,82	0,82	-0,6%
Total des dépenses réelles de fonctionnement nettes des reversements aux communes et hors provisions	467,84	480,03	2,6%

Les dépenses de fonctionnement par nature

Evolution du poste contributions et subventions			
En millions d'euros	BUDGET PRIMITIF 2019	BUDGET PRIMITIF 2020	Variation BP 2019 / BP 2020
Contributions et participations	185,27	191,36	3,28 %
. Service incendie	19,89	20,20	1,6%
. Syndicat mixte des transports	100,00	101,35	1,3%
. Participation budget annexe Orchestre National Et Théâtre du Capitole	28,00	28,99	3,5%
. Déficit du budget annexe Activités Immobilières	2,00	2,38	19,1%
. Subventions aux associations	15,56	17,04	9,5%
. Subventions aux fermiers et concessionnaires	6,80	7,09	4,3%
. Subventions à des organismes publics	1,34	1,39	4,2%
. Indemnités des élus	2,18	2,18	0,1%
. Aides à la personne	3,11	3,00	-3,7%
. Autres contributions versées (+ charges gestion courante)	6,41	7,74	20,8%

Les contributions et subventions, c'est-à-dire les transferts de crédits à des organismes partenaires de Toulouse Métropole : 191 M€

Ce montant n'intègre pas le reversement aux partenaires des projets pour lequel Toulouse Métropole est chef de file comme COMUTE.

Les subventions aux associations atteindront un montant de 17,04 M€ en 2020, soit une augmentation de 9,5 % par rapport au budget primitif 2019 compte tenu notamment de la subvention versée à l'Ecole supérieure des Arts du Cirque et de la mise en œuvre du Plan Pauvreté.

Les contributions de la Métropole sont les suivantes :

- le **contingent incendie** pour un montant de 20,20 M€ (19,89 M€ au budget primitif 2019) ;
- la contribution au syndicat mixte des transports en commun (**SMTC**) pour 101,35 M€ conformément à la trajectoire fixée par l'étude de soutenabilité budgétaire du plan de déplacements

urbains ;

- la subvention d'équilibre du **budget annexe Orchestre National et Théâtre du Capitole** pour un montant de 25,75 M€ tel que défini dans la trajectoire financière de l'établissement. Depuis 2019, le budget primitif du Théâtre et l'Orchestre retrace bien l'ensemble des dépenses et des recettes afférent à l'exercice budgétaire, quand bien même deux saisons artistiques se chevauchent sur l'exercice. En conséquence, inscrite à 28,99 M€ au budget primitif la subvention sera ramenée à 25,75 M€ lors de l'affectation des résultats antérieurs.
- la subvention au **budget annexe des activités immobilières** est portée à 2,38 M€.

Consolidation des dépenses de fonctionnement par compétence

Les dépenses de fonctionnement par compétence (budgets consolidés)		
En millions d'euros	BP 2020	Structure
Développement économique	26,63	6,19 %
Aménagement urbain	16,44	3,82 %
Développement	43,06	10,00 %
Habitat	1,05	0,24 %
Cohésion sociale	15,91	3,70 %
Habitat et cohésion sociale	16,97	3,94 %
Voirie	30,48	7,08 %
Transports	101,69	23,62 %
Déplacements	132,17	30,71 %
Déchets	81,01	18,82 %
Propreté	46,09	10,71 %
Déchets et propreté	127,10	29,53 %
Sports	3,83	0,89 %
Environnement	4,97	1,15 %
Assainissement	17,59	4,09 %
Incendie	20,61	4,79 %
Opérations funéraires	1,57	0,37 %
Cadre de vie	48,57	11,28 %
Culture	62,57	14,54 %
Services opérationnels	430,44	100,00 %

Les dépenses de fonctionnement par compétence :

Le tableau ci-dessus et le graphique de la page suivante illustrent les allocations budgétaires allouées par secteur d'activité métropolitaine (hors services fonctionnels et reversements aux communes). Il s'agit d'une **approche consolidée**, permettant d'apprécier les interventions métropolitaines en fonctionnement **tous budgets confondus**. Les dépenses de personnel sont intégrées et réparties dans les différentes compétences.

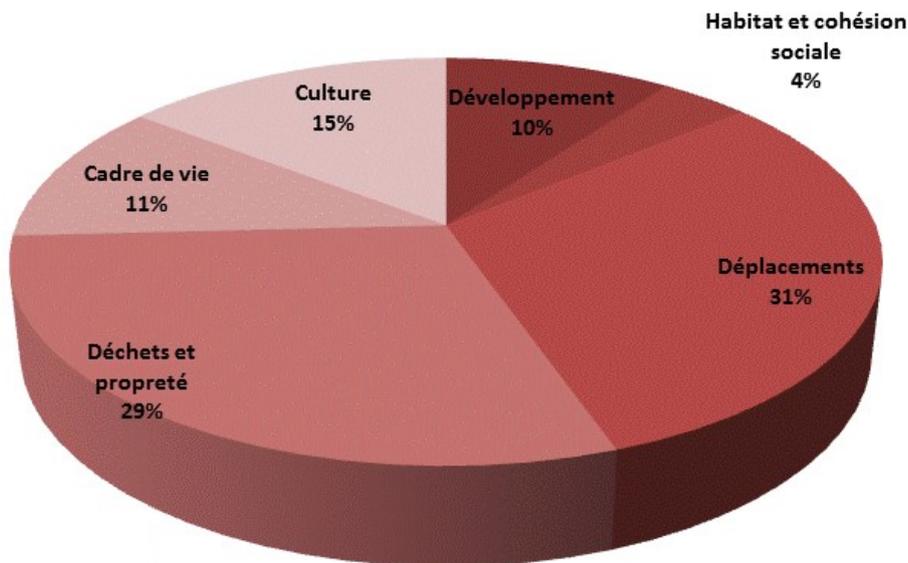
Les **« déplacements » (voirie et transport)** occupent la part la plus importante du budget avec 132,17 M€ et près de 30,7 % du budget de fonctionnement de la Métropole. Dans ce montant, la part de la contribution au SMTC est prépondérante (101,35 M€).

La part relative à la compétence **« propreté et déchets »** représente 29,5 % du budget de fonctionnement de Toulouse Métropole, soit un montant de 127,10 M€. La compétence propreté s'élève à 46,09 M€ et celle pour les déchets à 81,01 M€.

Avec **10,0 % des dépenses de fonctionnement (43,06 M€)**, la compétence **« développement »** rassemble le développement économique (26,63 M€) et l'aménagement (16,44 M€). La compétence développement économique porte notamment le budget annexe « activités immobilières » (pépinières, B612...), les budgets annexes « IMT », « Oncopôle » et « Lasbordes », la contribution à l'Agence d'attractivité, les actions de coopération internationale et européenne et le projet COMUTE. L'aménagement

Consolidation des dépenses de fonctionnement par compétence

Répartition consolidée des dépenses de fonctionnement par grands secteurs d'activité (hors services fonctionnels et tous) budgets confondus



porte quant à lui notamment toute la masse salariale et les crédits d'études liés aux opérations d'aménagement.

L'item **« cadre de vie »** représente **11,3 % du budget de fonctionnement** de Toulouse Métropole (**48,57 M€**) et regroupe l'offre de services de la Métropole vers la population notamment en matière :

- d'environnement, de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI) pour 4,97 M€, d'assainissement (pluvial, défense incendie, eau potable et eaux usées) pour 17,59 M€, dans le cadre notamment des budgets annexes « Eau » et « Assainissement » ;
- de prévention des incendies, notamment la contribution au SDIS, pour 20,61 M€ ;
- de l'offre de loisirs et de sports pour 3,83 M€ ;
- d'opérations funéraires pour 1,57 M€, dans le cadre des budgets annexes « Pompes funèbres » et « Crématorium » et du fonctionnement des cimetières métropolitains.

Avec **16,97 M€** et **3,9 % du budget**, la compétence **« habitat et cohésion sociale »** intègre le volet « social » des compétences transférées du département (FSL, FAJ), la gestion des aires d'accueil des gens du voyage ainsi que les actions menées dans le cadre du plan Pauvreté et Logement d'abord

La **« culture »** représente **14,5 % du budget 2020**, soit un montant total de 62,57 M€, dont le budget « Théâtre et orchestre du Capitole » à hauteur de 39,2 M€ en 2020.

L'effort d'équipement du budget principal

DEPENSES D'EQUIPEMENT En millions d'euros	BUDGET PRIMITIF 2019	BUDGET PRIMITIF 2020	Variation BP 2019 / BP 2020	Structure des dépenses en 2020
Etudes	8,70	15,09	73,5%	4,1%
Acquisitions	73,15	95,05	29,9%	26,0%
Travaux	263,93	165,83	-37,2%	45,3%
Opérations pour compte de tiers	10,63	15,24	43,4%	4,2%
Total des dépenses d'équipement direct	356,41	291,21	-18,3%	79,6%
Subventions d'équipement versées	83,69	71,75	-14,3%	19,6%
Total des subventions versées	83,69	71,75	-14,3%	19,6%
Avances aux SEM	2,44	2,15	-12,2%	0,6%
Achat d'actions	0,00	0,11		0,0%
Autres dépenses	0,17	0,66	287,7%	0,2%
Total des dépenses financières	2,61	2,91	11,2%	0,8%
Total des dépenses d'investissement (hors dette)	442,71	365,87	-17 %	100,0%

L'effort d'équipement en 2020

Les dépenses d'investissement inscrites au BP 2020 sont de 366 M€, soit une baisse de 17 % par rapport au BP 2019 (443 M€).

Comme le montre le tableau ci-dessus, le montant des dépenses directes d'équipement représente 79,6 % des dépenses et celui des fonds de concours 19,6 %.

Les fonds de concours

Pour 2020, les 71,75 M€ de subventions versées sont **principalement dédiés** :

- **à la voirie**, dont 8,56 M€ pour la voirie de Montaudran, 4,5 M€ pour le PDMI, 2,20 M€ pour les Ramblas et 0,82 M€ pour la jonction Est ;
- **aux transports**, principalement pour les études liées à la future LGV pour 0,87 M€ ;
- **à l'aménagement**, au titre de la participation aux différentes ZAC pour 12,55 M€ (dont 11,23 M€ pour la ZAC MALEPERE) et 4,26 M€ pour la concession d'aménagement de TESO ;
- **à l'habitat**, principalement pour le logement social public pour 20,85 M€ (dont 8,2 M€ de crédits délégués), 1 M€ pour le Nouveau programme de Rénovation Urbaine et 1 M€ pour le guichet unique ANAH ;

- **au développement économique** pour les projets du CPER 2015-2020 pour 5,66 M€, l'aide aux entreprises pour 1,75 M€, les actions dans le cadre de la loi Oudin pour 0,43 M€, les Fonds de soutien aux industries créatives et culturelles pour 0,4 M€ et le financement des budgets annexes Oncopôle et Activités immobilières à hauteur de 1,43 M€ ;
- **à la gestion des voies d'eau** pour des travaux de digues béton à hauteur de 2,14 M€.

Les dépenses directes d'équipement

Les dépenses directes d'équipement se répartissent de la manière suivante :

- **Etudes** : 15,09 M€ soit 4,1 % des dépenses ;
- **Acquisitions** : 95,05 M€ soit 26 % des dépenses ;
- **Travaux** : 165,83 M€, soit 45,3 % des dépenses ;
- **Opérations pour compte de tiers** : 15,24 M€ soit 4,2 % des dépenses.

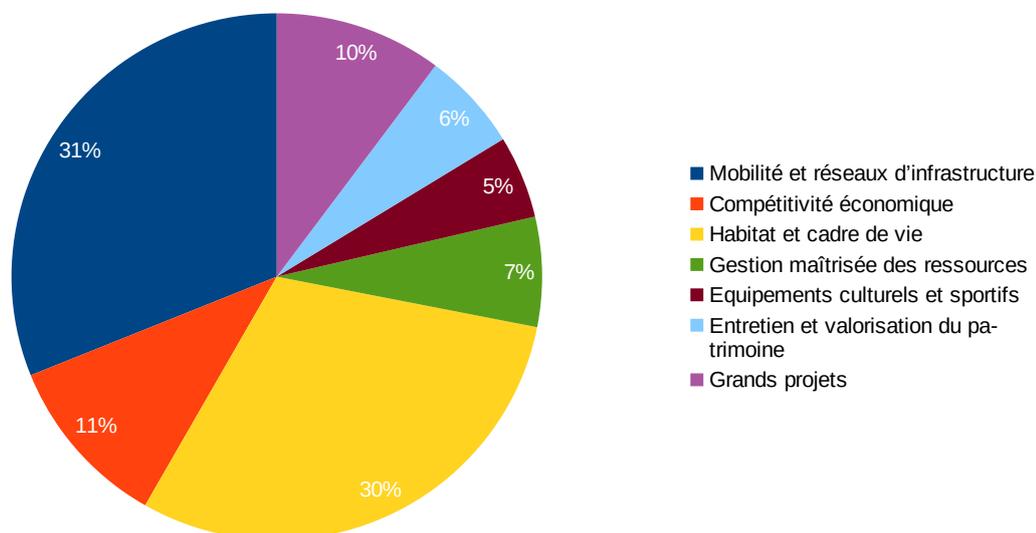
Le programme d'équipement 2020 (budget principal)

1 – MOBILITES ET RESEAUX D'INFRASTRUCTURES (bouger)	113,62
Voirie enveloppes locales	53,68
- Enveloppe locale Toulouse	31,85
- Enveloppe locale autres communes	21,83
Déplacements et voirie	57,22
Les Ramblas	2,88
PDMI-Voiries d'Etat	4,56
Etudes de faisabilité Voie Arc en Ciel	0,50
Maillage secteur Est	1,05
Amélioration secteur Nord	1,40
Réseaux cyclables	7,59
Amélioration des déplacements	0,25
Maillage secteur Nord Ouest	3,49
Couloirs de bus	12,61
Signalisation lumineuse	0,09
Etudes pour nouvelles mobilités	0,08
Réfections définitives des tranchées sur la voirie	0,80
Routes départementales	15,50
Electromobilité assujettie à la TVA	0,10
Toulouse Aérospace Express	5,13
Sécurisation ouvrages d'art	1,20
PUP	2,68
Parkings	0,04
2 – COMPETITIVITE ECONOMIQUE (innover et créer)	38,84
MONTAUDRAN	19,56
Etudes Grands Projets Montaudran Aérospace Infrastructures	0,09
	9,71
Aménagements des espaces publics	3,18
Halle des Machines	0,06
Acquisitions foncières et démolition	1,02
Muséographie intérieure et extérieure	0,22
Piste des Géants Aéro (anciennement espace Mémoire)	0,04
Halle des Moteurs	1,69
Aménagements et sécurisation des espaces publics	2,20
Participation au bilan ZAC	1,30
Halle des Mécaniques Concession	0,05
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	19,26
Enseignement supérieur	0,02
Immobilier d'entreprises (pépinières)	0,59
Autres actions de développement économique	11,34
Participation au BA de la ZAC Oncopôle	0,84
Recherche publique collaborative	6,46
ENTRETIEN ZONES D'ACTIVITES	0,02

Le programme d'équipement 2020 (budget principal)

3 – HABITAT ET CADRE DE VIE (vivre ensemble)	110,22
GRAND PARC GARONNE	7,91
OPERATIONS D'AMENAGEMENT CONCEDEES (ZAC)	11,58
Malepère	11,23
Piquepeyre	0,35
GRAND PROJET DE VILLE	21,71
ETUDES PROJETS D'AMENAGEMENT	1,96
HABITAT	23,36
DAP Logement social public	8,20
Logements étudiants	1,61
DAP Logement social public/fonds propres	9,08
GPV(ANRU)	0,07
OPAH Copropriétés	0,80
Réhabilitation habitat public (performance énergétique)	0,90
Stratégie foncière pour la diversité du logement	1,06
Guichet unique ANAH – 2018-2023	1,00
Initiative Copropriétés Toulouse Métropole	0,65
OPERATIONS FONCIERES	35,61
CIMETIERES	2,79
AIRES D'ACCUEIL	3,92
FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT	1,38
4 – GESTION MAITRISEE DES RESSOURCES (maîtriser les ressources)	24,63
INNOVATION VILLE DE DEMAIN	0,14
AMENAGEMENTS CANAUX	0,64
PLUVIAL	8,91
DECHETS	0,00
TRAITEMENT DE LA PROPRETE	5,57
RESEAUX ELECTRIFICATION	0,69
DEVELOPPEMENT DURABLE ET ECOLOGIE URBAINE	2,17
TELMUT	0,03
DIGUES	0,40
GEMAPI	6,07
5 – INTEGRATION DES EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS METROPOLITAINS (assurer un statut de Métropole)	18,54
CULTURE	11,78
BASES DE LOISIRS	1,09
SPORTS	5,66
6 – ENTRETETIEN ET VALORISATION DU PATRIMOINE	22,11
7 – GRANDS PROJETS	37,27
Parc des Expositions	29,62
LGV	0,87
Toulouse Euro Sud-Ouest	6,78
TOTAL	365,21

Le programme d'équipement 2020 (budget principal)



La **Programmation Pluriannuelle des Investissements** a été présentée au conseil de Métropole de juin 2015 puis actualisée à mi-mandat pour intégrer des évolutions de périmètre et ajuster certains projets.

Avec les 365 M€ inscrits au BP 2020, la **PPIM s'élève désormais à 1,9 Md€**, soit 71 M€ d'augmentations. Il convient toutefois de noter que **près de 70 M€ d'inscriptions nouvelles sont des opérations équilibrées en dépenses et en recettes**, qu'il s'agisse de majorations d'enveloppes locales (+35 M€), d'opérations foncières d'achat-revente (+22 M€), de modalités nouvelles de gestion des participations d'urbanisme pour la ZAC Malepère (+10 M€) ou encore de travaux pour le compte de Tisséo dans le cadre du projet TAE (+ 4 M€).

Axe 1 - Mobilités et réseaux d'infrastructure : 113,62 M€, 31 % du total des crédits inscrits au budget

En 2020, près de 54 M€ seront consacrés aux enveloppes locales de voirie (Toulouse et hors Toulouse).

57 M€ seront affectés au financement des opérations structurantes de voirie et aux déplacements dont principalement :

- 15,50 M€ pour les voiries structurantes (ex voiries départementales) ;
- 7,59 M€ pour les réseaux cyclables ;
- 12,61 M€ pour les couloirs de bus ;
- 5,13 M€ pour des opérations au titre de TAE (opération pour compte de tiers avec Tisséo).

Axe 2 - Compétitivité économique : 38,84 M€, 11 % du total des crédits inscrits au budget

Le projet d'aménagement et de développement du site de Montaudran est un des projets phares du mandat. Le volume d'investissements s'élève à près de 20 M€, dont 3 M€ consacrés à l'aménagement des espaces publics et 10 M€ aux travaux d'infrastructure.

Le développement économique représente 50 % des crédits consacrés à cet axe, soit 20 M€ dont

- 3 M€ au titre de l'implantation du projet Hyperloop sur le site de Francazal ;
- 6,50 M€ à la recherche publique collaborative ;
- 1 M€ au titre du projet innovant Vilagil.

Le programme d'équipement 2020 (budget principal)

Axe 3 - Habitat et cadre de vie : 110,22 M€, 30 % du total des crédits inscrits au budget

Sous cet item seront financées des opérations structurantes d'aménagement de l'espace.

Près de 8 M€ seront affectés au Grand Parc Garonne, avec notamment 7 M€ au titre des travaux et des acquisitions foncières sur l'île du Ramier.

Au titre des opérations d'aménagement concédées, 11 M€ seront à destination de la ZAC Malepère et 0,35 M€ pour la ZAC Piquepeyre.

Le Grand Projet de Ville mobilisera près de 22 M€.

23 M€ seront dédiés à l'habitat (logement social public et fonds propres).

L'opération « initiative copropriété » est une opération nouvelle (0,65 M€ en 2020), qui se poursuivra sur la prochaine PPIM.

35 M€ permettront de poursuivre les acquisitions foncières dont 20 M€ pour le site du CEAT (opération équilibrée en dépenses et en recettes) et 13 M€ au titre de dessine moi Toulouse.

Axe 4 - Gestion maîtrisée des ressources : 24,63 M€, 7 % du total des crédits inscrits au budget

Les crédits consacrés aux travaux du réseau pluvial constituent le principal poste de cet axe avec une inscription de crédits à hauteur d'environ 9 M€.

La GEMAPI continue, en toute logique, de monter en puissance avec 6 M€.

Enfin, le traitement de la propreté devrait représenter un peu plus de 5 M€ d'investissement.

Axe 5 - Intégration des équipements culturels et sportifs : 18,54 M€, 5 % du total des crédits inscrits au budget

Les opérations d'investissement culturel prévus au BP 2020 (11,8 M€) sont principalement constituées de :

- la relocalisation des ateliers du Capitole à Montaudran pour 5 M€ ;
- la construction du nouveau Tarmac d'Aérocopia pour 2,5 M€ ;
- la mise en place d'un simulateur de vol spatial à la Cité de l'Espace pour 1,1 M€.

Les crédits affectés aux équipements sportifs et aux bases de loisirs (6,7 M€) portent notamment sur les travaux de rénovation du Stadium pour 3 M€.

Axe 6 - Entretien et valorisation du patrimoine : 22,11 M€, 6 % du total des crédits inscrits au budget

A titre principal, le budget prévoit cette année au sein de cet axe :

- d'une part, les crédits relatifs au Schéma directeur immobilier pour 8,7 M€ ;
- d'autre part, les dépenses relatives à l'effort de numérisation de la collectivité pour 7 M€ environ.

Axe 7 - Grands projets: 37,27 M€, 10% du total des crédits inscrits au budget

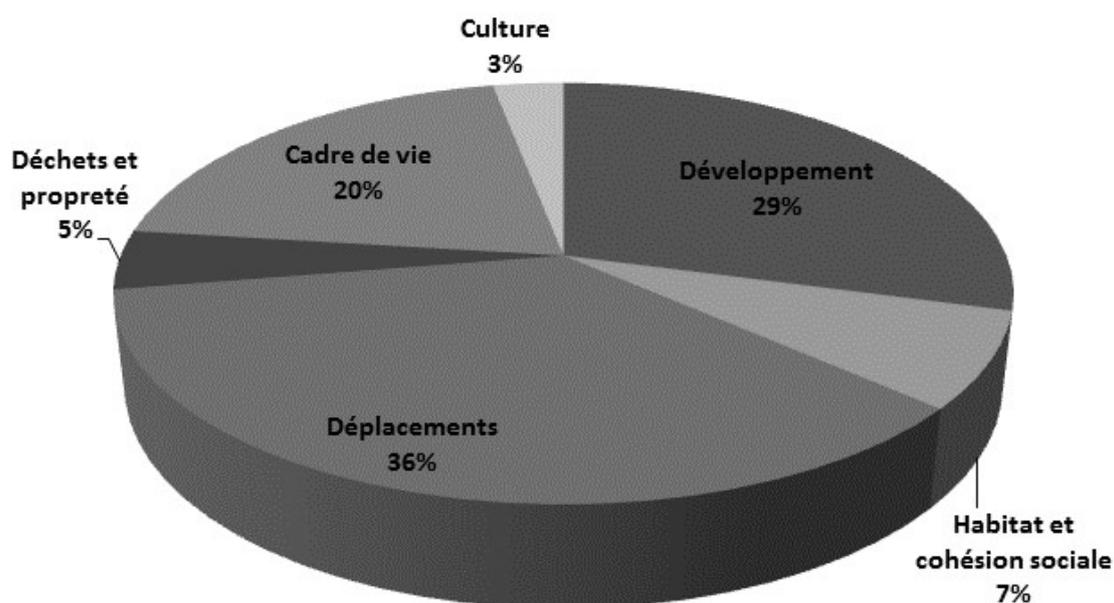
Cet axe est consacré :

- au Parc des Expositions pour 29,6 M€ constitués principalement d'avances à Europlia ;
- à TESO (Toulouse Euro Sud Ouest) pour 6,8 M€.

Consolidation des dépenses d'équipement

Les tableaux et le graphique ci-dessous indiquent le niveau consolidé des dépenses d'équipement par secteur d'activité. Il s'agit donc de la somme des dépenses d'équipement du budget principal et des budgets annexes, retraitée des mouvements réciproques.

Les dépenses d'équipement par compétence (budgets consolidés)		
En millions d'euros	BP 2020	Structure
Développement économique	47,83	11,52 %
Aménagement urbain	73,24	17,64 %
Développement	121,07	29,16 %
Habitat	26,30	6,34 %
Cohésion sociale	4,25	1,02 %
Habitat et cohésion sociale	30,55	7,36 %
Voirie	130,35	31,40 %
Transports	18,71	4,51 %
Déplacements	149,06	35,90 %
Déchets	13,34	3,21 %
Propreté	5,50	1,32 %
Déchets et propreté	18,84	4,54 %
Sports	6,76	1,63 %
Environnement	7,89	1,90 %
Assainissement	61,50	14,81 %
Incendie	0,00	0,00 %
Opérations funéraires	7,01	1,69 %
Cadre de vie	83,16	20,03 %
Culture	12,49	3,01 %
Services opérationnels	415,16	100,00 %



Le financement de l'investissement

	BUDGET PRIMITIF 2019	BUDGET PRIMITIF 2020	Variation BP 2019 / BP 2020	Structure des dépenses en 2020
Epargne nette	41,40	33,05	-20,2%	9 %
Cessions	23,08	27,77	20,3%	8 %
Subventions	72,78	60,02	-17,5%	16 %
Remboursements de travaux	37,04	22,21	-40,0%	6 %
Dotations et divers	45,00	48,00	6,7%	13 %
Total des ressources propres	219,30	191,05	-12,9%	52 %
Remboursements de prêts aux budgets annexes et des avances aux SEM	4,42	3,26	-26,1%	1 %
Total des ressources hors emprunt	223,72	194,31	-13,1%	53 %
Emprunt d'équilibre	218,99	171,56	-21,7%	47 %
Financement total	442,71	365,87	-17,4%	100 %

Le financement des dépenses d'équipement

En plus de l'autofinancement dégagé de la section de fonctionnement diminué du remboursement de la dette (33 M€), la Métropole va utiliser des ressources propres pour financer les 366 M€ de dépenses d'investissement hors dette (total des dépenses d'investissement diminué du remboursement du capital de la dette), à savoir :

- **le FCTVA et les taxes d'urbanisme : 48 M€**

Le fonds de compensation de la TVA a été estimé à 23 M€ correspondant aux prévisions de dépenses d'équipement éligibles. Les taxes d'urbanismes sont prévues à hauteur de 25 M€.

- **les subventions d'investissement et participations reçues : 60 M€**

Les subventions d'investissement inscrites sont celles pour lesquelles Toulouse Métropole a reçu une notification.

L'Europe devrait participer à hauteur de 0,14 M€ dans le cadre du projet COMMUTE.

L'Etat devrait verser 8,33 M€ pour l'aide à la pierre, 1,18 M€ pour les travaux de la Desserte Nord Ouest, 2,26 M€ pour l'aménagement des espaces publics de Montaudran et 2,07 M€ pour le contrat de ville.

Le Conseil Régional devrait cofinancer les travaux de construction du nouveau Parc des Expositions (PEX) pour 13,5 M€, les travaux de la Desserte Nord Ouest à hauteur de 0,8 M€ et participer aux travaux d'aménagement de la voie de liaison des Ramassiers pour 1,31 M€.

Le Conseil Départemental devrait verser 7,5 M€ pour le PEX, 1,25 M€ pour les travaux de la Desserte Nord Ouest et 1,25 M€ au titre du pool roulier.

Dans le cadre des actions partenariales, des participations permettent de financer des opérations d'aménagement spécifiques (PUP, PAE,...). 17,29 M€ sont inscrits à ce titre dont 9,44 M€ pour la ZAC Malepère, 3,69 M€ pour la convention TESO et 2,59 M€ pour les différents PUP.

- **les opérations pour le compte de tiers et de remboursement de travaux: 18 M€**, au titre des aménagements de voiries relatifs aux LINEO et à la réhabilitation et dévoiements de réseaux dans le cadre de TAE.

- **les cessions: 28 M€** dont 19,6 M€ pour la revente de l'ancien site du CEAT et 0,9 M€ pour des cessions de terrains dans le cadre du projet du MEET.

L'épargne

	BUDGET PRIMITIF 2019	BUDGET PRIMITIF 2020
Produits de fonctionnement	800,69	811,74
Reversements aux communes, FPIC et dégrèvements fiscaux	242,87	240,05
Produit net de fonctionnement	557,82	571,69
Dépenses de gestion nettes	445,12	456,79
Epargne de gestion	112,70	114,90
Frais financiers	17,09	17,55
Epargne brute ou capacité d'autofinancement	95,61	97,35
Remboursement du capital de la dette	54,21	64,30
Epargne nette	41,40	33,05

Le tableau de formation de l'épargne, ci-dessus, présente les principaux soldes intermédiaires de gestion :

- **une épargne de gestion** proche de 115 M€, en progression de 2 M€ par rapport au BP 2019,
- **une épargne brute** estimée à 97 M€.

Compte tenu du remboursement du capital de la dette de 64 M€, **l'épargne nette** serait de **33 M€**.

Pour mémoire, la trajectoire financière arrêtée en 2014 la projetait à 31 M€.

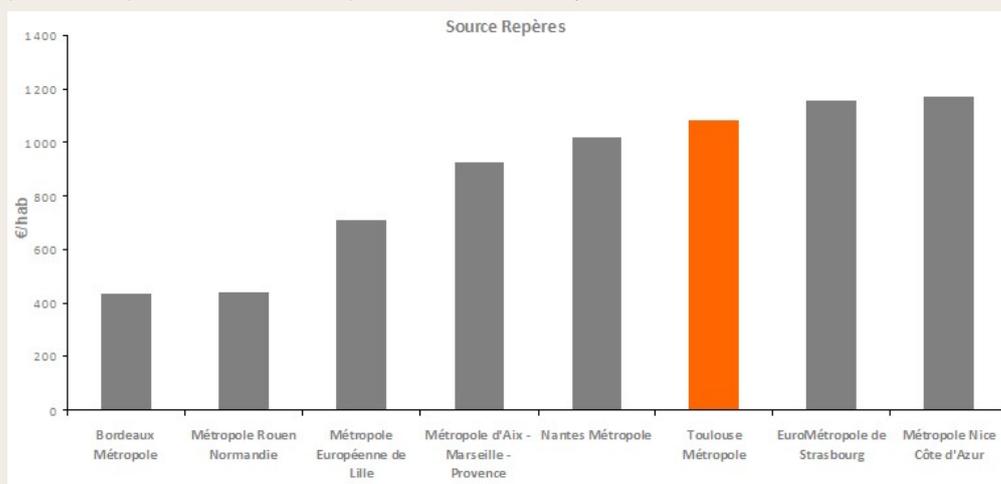
Cette épargne va donc constituer l'autofinancement des dépenses d'investissement de 2020 permettant de limiter le recours à l'emprunt et, par voie de conséquence, de baisser le montant de l'annuité sur les exercices suivants.

L'endettement

Budget principal

A la fin de l'année 2020, l'**encours** de dette projeté pour le budget principal devrait atteindre **1 053 M€** (en augmentation par rapport au 31 décembre 2019, où l'encours est estimé à 970 M€).

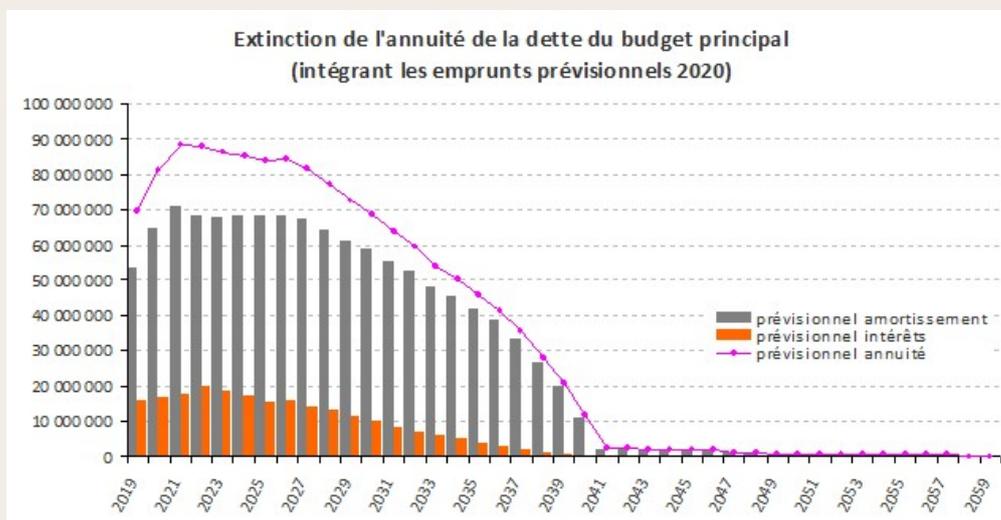
Les dernières données disponibles au 31/12/2018 montrent que cet encours est cohérent par rapport aux autres grandes Métropoles rapporté au nombre d'habitants (en €/hab hors Grand Paris et Lyon, Métropoles aux périmètres de compétences différents).



Cet encours principalement à taux fixe ne comporte pas d'emprunt structuré (**99 % classé A1**, niveau le plus sûr de la charte Gissler ; le reste de l'encours étant classé B1). L'encours est distribué parmi 16 prêteurs.

L'**annuité** de la dette pour le budget principal est estimée à **81,8 M€** pour l'**exercice 2020**, en hausse de 11,6 M€ (70,2 M€ en 2019) du fait de la progression de l'encours. L'annuité se compose de **17,5 M€ d'intérêts** et de **64,3 M€ alloués à l'amortissement du capital**.

La capacité de désendettement pour le budget principal devrait s'établir autour de 8,4 années en 2019, soit une légère augmentation par rapport à 2018 (7,4 années), du fait de l'augmentation de l'encours. Le niveau reste bien en deçà du seuil d'alerte estimé à 12 ans.



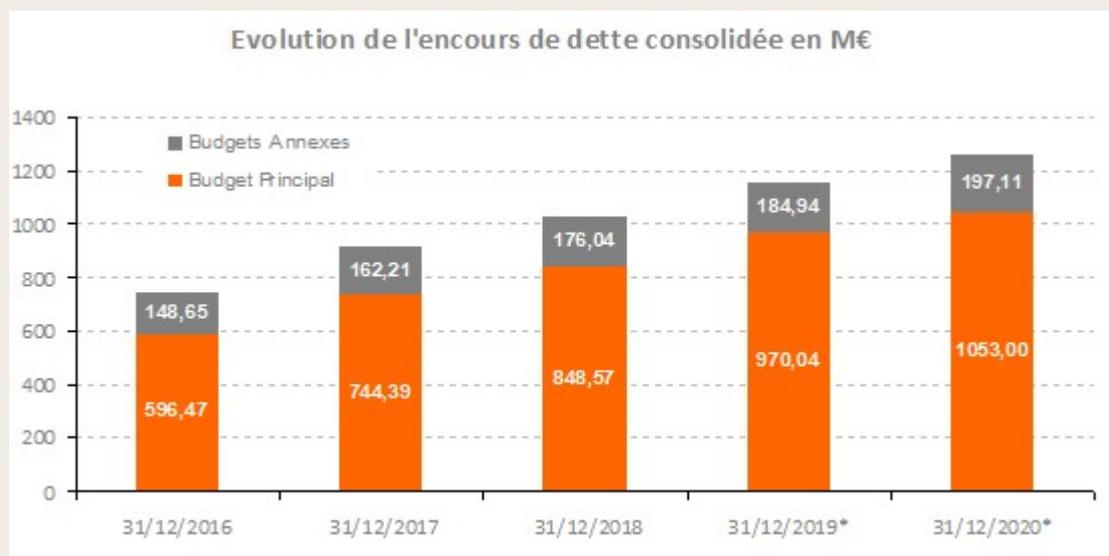
L'endettement

Consolidation de tous les budgets

Les 6 budgets annexes listés dans le tableau ci-dessous portent de la dette (hors avances entre budgets) :

Encours de dette par budget en M€	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019*	31/12/2020*
Budget Assainissement	59,30	61,37	63,23	71,06	81,48	82,14
Budget Eau	36,40	40,39	46,48	49,19	51,67	66,09
Budget Oncopole	12,90	12,20	11,48	10,73	9,92	9,11
Budget Activités Immobilières	15,00	19,66	27,37	32,81	31,02	28,87
Budget Infrastructures Télécommunications	16,10	15,03	13,65	12,25	10,85	9,44
Budget Crématorium	-	-	-	-	-	1,46
Total BA	139,70	148,65	162,21	176,04	184,94	197,11

La **dette consolidée** de Toulouse Métropole devrait atteindre 1 154 M€ à la fin de l'exercice 2019 et est estimée à **1 250 M€** pour 2020.



Les frais financiers

Les **frais financiers** inscrits au budget principal 2020 s'élèvent à **17,5 M€**, soit une hausse par rapport au constaté 2019 estimé à 16,7 M€, de près de 1 M€, due à l'augmentation de l'encours.

Le taux moyen anticipé pour l'exercice devrait rester relativement contenu et se situer autour de 1,80 % pour le budget principal.

**Nota : ce rapport est élaboré avant la fin de l'exercice, les données 2019 et 2020 sont donc estimées.*

L'équilibre des budgets annexes

L'équilibre des budgets annexes

mouvements réels	Assainissement						Eau					
	2016	2017	2018	2019	2020	Variation BP 2020/ BP 2019	2016	2017	2018	2019	2020	Variation BP 2020/ BP 2019
Recettes de fonctionnement	26 342 581	27 515 014	29 247 060	30 838 732	27 339 527	-11,35 %	36 849 817	38 075 160	40 240 927	43 447 520	20 439 752	-52,96 %
<i>dont recettes d'exploitation</i>	26 263 881	27 436 314	29 147 060	30 828 732	27 329 527	-11,35 %	36 521 817	37 562 660	39 565 927	40 276 360	17 144 900	-57,43 %
Dépenses de fonctionnement	17 685 000	18 306 759	19 027 330	19 541 547	8 199 610	-58,04 %	32 038 311	34 145 350	35 015 711	35 673 821	8 021 480	-77,51 %
<i>dont intérêts de la dette</i>	1 278 000	1 428 549	1 334 620	1 356 770	1 320 000	-2,71 %	815 000	1 011 442	1 007 110	1 082 430	1 181 569	9,16 %
Épargne brute	8 657 581	9 208 255	10 219 730	11 297 185	19 139 917	69,42 %	4 811 506	3 929 810	5 225 216	7 773 699	12 418 272	59,75 %
Dépenses d'investissement	20 896 096	18 724 146	28 983 792	32 312 262	28 680 560	-11,24 %	16 161 483	13 869 728	14 219 351	17 465 781	32 342 839	85,18 %
<i>dont remboursement du capital de la dette</i>	3 100 000	3 161 660	3 347 120	3 690 430	4 250 000	15,16 %	2 016 000	1 908 000	2 408 260	2 631 100	3 010 000	14,40 %
Recettes d'investissement	12 238 515	9 515 891	18 764 062	21 015 077	9 468 643	-54,94 %	11 349 976	9 939 918	8 994 135	9 692 082	19 924 567	105,58 %
<i>dont emprunt</i>	9 974 974	8 103 049	18 142 475	20 510 170	1 329 243	-93,52 %	11 349 976	9 814 098	7 591 150	9 479 853	16 482 016	73,86 %

Le budget assainissement : 36,88 M€

Ce budget retrace les mouvements financiers de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif des eaux usées. Les crédits concernant l'assainissement pluvial et la défense incendie sont inclus dans le budget principal.

En 2020, un mode de gestion unique est retenu grâce au projet « Eau Toulouse 2020 » : la délégation de service public (DSP). L'ensemble des communes est donc concerné par cette nouvelle DSP à compter du 1er janvier 2020, à l'exception de Toulouse et Blagnac qui n'entreront dans le périmètre qu'à partir du 1er mars et les communes de l'ancien syndicat Centre et Nord au 1er janvier 2024 conformément à la délibération DEL-18-1199 adoptée par le conseil de la Métropole du 13 décembre 2018.

Ce changement de mode de gestion entraîne des évolutions sur l'équilibre du budget.

Le Délégué portera la majorité des dépenses d'exploitation, ce qui explique la diminution de 11,3 M€ (19,5 M€ en 2019 / 8,20 M€ en 2020). Les recettes diminuent également mais dans une moindre mesure (- 3,50 M€). Il en résulte une hausse de 69 % de l'autofinancement, passant de 11,3 M€ à 19,1 M€.

Les dépenses d'équipement, bien qu'en baisse (- 4,2 M€), restent à un niveau élevé (28,7 M€). La diminution s'explique par la fin des travaux de construction de l'usine de méthanisation à Tournefeuille.

Ces dépenses d'équipement sont couvertes en grande partie par l'autofinancement et les subventions perçues pour le financement du projet de méthanisation (6,3 M€). Il en résulte une forte diminution du recours à l'emprunt (-19,2 M€), dont la prévision pour 2020 atteint 1,3 M€.

Le budget de l'eau : 40,36 M€

Ce budget retrace les mouvements financiers relatifs à la production et la distribution d'eau potable sur le territoire métropolitain.

Au 1er janvier 2020, dans le cadre du projet « Eau Toulouse 2020 », le nouveau mode de gestion retenu est la Délégation de service public sur l'ensemble du territoire. L'ensemble des communes est donc concerné par cette nouvelle DSP à compter du 1er janvier 2020, à l'exception de Toulouse qui n'entrera dans le périmètre qu'à partir du 1er mars et des communes de l'ancien syndicat Centre et Nord, au 1er janvier 2024 conformément à la délibération DEL-18-1198 adoptée le 13 décembre 2018.

Ce changement de mode de gestion entraîne une modification de la structuration du budget et des valeurs affectées tant en fonctionnement qu'en investissement.

En fonctionnement, les recettes diminuent de 23 M€ quand, dans le même temps, les dépenses diminuent de 27,65 M€. L'autofinancement augmente ainsi de 4,64 M€ (+ 59,75 %) pour atteindre 12,42 M€.

Les dépenses d'investissement de 32,34 M€ correspondent à une augmentation de 85,18 % par rapport à 2019. Ces dépenses intègrent des écritures de soule résultant du rachat des biens non amortis prévus au sein du contrat de Concession de Toulouse pour un montant prévisionnel de 13,2 M€.

Pour financer ces dépenses, les recettes d'investissement de 19,92 M€ s'élèvent à 3,44 M€ et l'emprunt prévisionnel 16,48 M€.

L'équilibre des budgets annexes

mouvements réels	Immobilier d'entreprises						IMT					
	2016	2017	2018	2019	2020	Variation BP 2020/ BP 2019	2016	2017	2018	2019	2020	Variation BP 2020/ BP 2019
Recettes de fonctionnement	10 313 709	10 768 250	12 392 151	15 502 570	14 267 657	-7,97 %	2 270 000	2 760 000	2 518 000	3 015 000	3 181 000	5,51 %
<i>dont recettes d'exploitation</i>	6 698 709	7 099 427	9 544 457	13 492 570	11 885 977	-11,91 %	2 270 000	2 760 000	2 518 000	3 015 000	3 181 000	5,51 %
<i>dont subvention d'équilibre</i>	3 590 000	3 643 823	2 797 694	2 000 000	2 381 680	19,08 %						
Dépenses de fonctionnement	8 133 709	8 518 249	10 175 633	10 490 076	10 495 657	0,05 %	836 500	1 371 119	856 000	924 900	889 100	-3,87 %
<i>dont intérêts de la dette</i>	482 000	599 114	713 056	800 160	589 315	-26,35 %	311 000	307 231	276 500	252 300	167 000	-33,81 %
Épargne brute	2 180 000	2 250 001	2 216 518	5 012 494	3 772 000	-24,75 %	1 433 500	1 388 881	1 662 000	2 090 100	2 291 900	9,66 %
Dépenses d'investissement	16 610 800	28 087 102	23 090 948	8 220 803	6 623 029	-19,44 %	1 854 000	2 181 600	2 189 700	2 403 300	2 415 000	0,49 %
<i>dont remboursement du capital de la dette</i>	2 180 000	2 051 000	2 804 470	3 031 719	3 310 409	9,19 %	1 057 000	1 386 600	1 394 700	1 403 300	1 415 000	0,83 %
Recettes d'investissement	14 430 800	25 837 101	20 874 430	3 208 309	2 851 029	-11,14 %	420 500	792 719	527 700	313 200	123 100	-60,70 %
<i>dont subventions</i>	9 050 000	13 074 722	9 107 224	2 480 000	2 340 000	-5,65 %						
<i>dont emprunt</i>	5 380 800	12 762 379	10 398 206	688 309	511 029	-25,76 %	420 500	792 719	527 700	313 200	123 100	-60,70 %

Le budget activités immobilières (ou immobilier d'entreprises) : 17,12 M€

Ce budget retrace l'activité immobilière de Toulouse Métropole en terme de pépinières/hôtels d'entreprises et d'équipements d'intérêt généraux.

Les recettes de fonctionnement (14,27 M€), constituées essentiellement des revenus des immeubles, sont en baisse de 1,23 M€, du fait notamment de l'inscription en 2019 d'une recette exceptionnelle suite à l'arrivée d'un nouveau locataire dans le bâtiment « B612 ».

Les dépenses de fonctionnement à hauteur de 10,50 M€ sont relativement stables (+ 0,05 %) et correspondent principalement à des charges liées à la gestion immobilière des bâtiments, notamment les loyers et charges locatives (2,17 M€), des frais de gérance et contrats de prestations de service (1,97 M€), des taxes foncières (2,70 M€), des charges afférentes aux fluides (1,01 M€) et à la maintenance des immeubles (1,07 M€). Des dépenses de personnel sont inscrites pour 0,39 M€. Le remboursement des intérêts d'emprunts passe de 0,80 M€ à 0,59 M€ soit -26,35 %.

Ainsi, l'épargne brute est en diminution de 24,75 % mais reste positive à hauteur de 3,77 M€.

En investissement, les dépenses sont inscrites à hauteur de 0,59 M€ pour le volet « Pépinières et hôtels d'entreprises », 0,12 M€ pour le volet « EIG » et 2,58 M€ pour le volet « Bâtiment B612 ».

Le remboursement de la dette en capital passe de 3,03 M€ à 3,31 M€ soit + 9,19 %. Le financement est réalisé grâce à une participation du budget principal pour 0,59 M€, une subvention du Conseil Départemental pour 1,75 M€ et un emprunt d'équilibre prévisionnel à hauteur de 0,51 M€.

Le budget Infrastructures Métropolitaines de télécommunication (IMT) : 3,30 M€

Ce budget correspond aux opérations d'infrastructures de télécommunications : il retrace la gestion des installations des réseaux physiques et logiques.

En 2020, l'accroissement des recettes de fonctionnement (+ 0,17 M€) s'explique par la hausse de la redevance de la SPL RIN (+ 0,12 M€) et l'augmentation des remboursements par les particuliers et les aménageurs des travaux d'extension de réseaux numériques (+ 0,05 M€).

Parallèlement, les dépenses de fonctionnement baissent (- 0,04 M€), du fait exclusivement de la diminution des intérêts de la dette.

L'épargne brute augmente ainsi de + 0,20 M€.

En investissement, les dépenses d'équipement sont stables (+ 0,49 %). Sur l'enveloppe de 2,41 M€, 1,41 M€ sont imputables au remboursement du capital de la dette et 1 M€ est dédié à des travaux d'extension de réseaux numériques.

Ces dépenses sont financées par l'autofinancement pour 1,64 M€ (+ 14 %) et l'emprunt prévisionnel d'équilibre pour 0,12 M€ (- 61 %).

L'équilibre des budgets annexes

mouvements réels	Crématorium						Pompes Funèbres					
	2016	2017	2018	2019	2020	Variation BP 2020/ BP 2019	2016	2017	2018	2019	2020	Variation BP 2020/ BP 2019
Recettes de fonctionnement	1 150 000	1 200 000	1 292 500	1 350 000	1 435 000	6,30 %	3 152 310	3 205 500	2 981 300	3 101 500	3 295 000	6,24 %
<i>dont recettes d'exploitation</i>	1 150 000	1 200 000	1 290 000	1 350 000	1 435 000	6,30 %	2 938 810	2 970 000	2 780 000	3 101 500	3 295 000	6,24 %
<i>dont subvention d'équilibre</i>							0	0				
Dépenses de fonctionnement	1 063 500	1 100 000	1 192 500	1 068 898	1 079 000	0,95 %	3 126 310	3 055 500	2 806 300	2 763 672	2 884 997	4,39 %
<i>dont intérêts de la dette</i>					13 250		0	0				
Épargne brute	86 500	100 000	100 000	284 102	356 000	26,64 %	26 000	150 000	175 000	337 828	410 003	21,36 %
Dépenses d'investissement (hrs dette)	86 500	100 000	100 000	1 750 000	3 843 500	119,63 %	26 000	150 000	175 000	337 828	410 003	21,36 %
Recettes d'investissement	0	0	0	1 468 898	3 487 500	137,42 %		0	0	0	0	
Emprunt				1 466 000	3 487 500	137,89 %						

Le crématorium : 4,92 M€

En 2020, les recettes d'exploitation (1,44 M€), constituées essentiellement des redevances de crémation, sont en hausse de 0,08 M€ soit + 6,30 %.

Elles financent les dépenses d'exploitation (1,08 M€), principalement constituées des dépenses de personnel et d'énergie, en hausse de 0,01 M€ soit + 0,95 %.

Des crédits sont inscrits en investissement (3,80 M€) pour les travaux liés à la construction d'un second crématorium. L'échéancier prévisionnel des travaux pour un montant de 9,54 M€ s'échelonne de 2019 à 2022.

L'emprunt d'équilibre prévisionnel assurant le financement du second crématorium sera ajusté lors de la reprise des résultats de l'exercice 2019 au BS 2020.

Les Pompes Funèbres : 3,29 M€

Le budget annexe Pompes Funèbres intervient dans un secteur fortement concurrentiel et constitue face aux opérateurs privés un réel régulateur du marché dans le domaine, les tarifs appliqués ayant tendance à augmenter sensiblement en l'absence d'opérateur public.

En 2020, les recettes d'exploitation représentent 94,08 % des recettes de fonctionnement soit 3,10 M€ sur 3,29 M€ de recettes totales.

Elles couvrent les dépenses de fonctionnement (2,88 M€) constituées pour 1,90 M€ de dépenses de personnel et pour 0,98 M€ de dépenses liées à l'achat de fournitures funéraires et à la réparation des véhicules.

L'autofinancement de 0,41 M€ en augmentation de 21,36 % par rapport à 2019 permet de couvrir les dépenses d'investissement constituées pour l'essentiel de la rénovation des locaux du centre funéraire pour 0,23 M€.

L'équilibre des budgets annexes

mouvements réels	Aérodrome de Lasbordes						Théâtre et Orchestre du Capitole					
	2016	2017	2018	2019	2020	Variation BP 2020/ BP 2019	2016	2017	2018	2019	2020	Variation BP 2020/ BP 2019
Recettes de fonctionnement	171 900	167 200	154 458	215 600	298 850	38,61 %	35 636 493	35 140 562	34 673 562	37 834 811	38 833 677	2,64 %
<i>dont recettes d'exploitation</i>	171 900	167 200	154 458	215 600	298 850	38,61 %	3 566 500	3 606 500	4 026 500	4 902 363	4 474 920	-8,72 %
<i>dont subvention d'équilibre</i>							31 144 254	3 547 640	3 557 640	3 314 040	3 837 640	15,80 %
<i>dont prise en charge du déficit</i>								27 300 000	26 403 000	28 000 000	28 993 631	3,55 %
Dépenses de fonctionnement	125 900	126 200	124 458	185 600	268 850	44,85 %	35 231 693	34 735 762	34 273 562	37 334 811	38 273 675	2,51 %
<i>dont intérêts de la dette</i>							0	0	0	0	0	
Épargne brute	46 000	41 000	30 000	30 000	30 000	0,00 %	404 800	404 800	400 000	500 000	560 002	12,00 %
Dépenses d'investissement (hrs dette)	46 000	41 000	30 000	30 000	136 430	354,77 %	404 800	404 800	1 040 000	789 173	903 343	14,47 %
Recettes d'investissement	0				106 430		0	0	640 000	289 173	343 341	18,73 %
<i>dont emprunt</i>	0				106 430		0	0	0			

L'aérodrome de Lasbordes : 0,41 M€

En 2020, les recettes d'exploitation s'élèvent à 0,30 M€ et sont constituées de redevances d'occupation du domaine public, de produits de location pour 0,25 M€ et de la dotation de centralisation de l'État pour 0,05 M€.

Les dépenses d'exploitation (0,27 M€) correspondent principalement aux frais de gardiennage et d'entretien des espaces verts (0,08 M€), à l'assurance multirisque (0,01 M€) et à la taxe foncière (0,07 M€). La refacturation du personnel mis à disposition s'élève à 0,09 M€.

En investissement, il s'agit d'inscrire des crédits à hauteur de 0,14 M€ pour des travaux de réhabilitation et de sécurisation du site.

Ils sont financés par l'autofinancement pour 0,03 M€ et un emprunt prévisionnel d'équilibre pour 0,11 M€.

L'Orchestre National et le Théâtre du Capitole de Toulouse : 39,18 M€

Il s'agit d'un budget créé en 2016 suite au transfert de cet équipement culturel à la Métropole.

Les dépenses s'élèvent à 39,18 M€, dont 38,27 M€ en fonctionnement (+ 3 %) et 0,90 M€ en investissement (+ 14 %).

L'équilibre de ce budget en fonctionnement s'opère grâce à 4,48 M€ de recettes d'exploitation (- 9 %), 3,84 M€ de subventions d'organismes public et privés (Etat, région, département et autres organismes) et 28,99 M€ de participation du budget principal de Toulouse Métropole.

Il convient néanmoins de préciser que, afin de respecter la trajectoire financière, la subvention d'équilibre de 28,99 M€ inscrite au BP 2020 sera ramenée à 25,75 M€ lors du vote du budget supplémentaire. Le principe d'une atténuation de la subvention d'équilibre par le résultat de fonctionnement est posé dans la délibération du BP 2020.

En investissement, une subvention d'équipement est prévue par le budget principal à hauteur de 0,34 M€ pour financer des dépenses de gros entretien et les travaux sur les bâtiments du Théâtre et Orchestre du Capitole.

L'équilibre des budgets annexes

mouvements réels	Oncopôle					
	2016	2017	2018	2019	2020	Variation BP 2020/ BP 2019
Recettes de fonctionnement	1 787 334	1 057 500	1 461 500	840 000	840 000	0,00 %
<i>dont ventes de terrains</i>	587 334	577 500	621 500			
<i>dont subvention d'équilibre</i>	1 200 000	480 000	840 000	840 000	840 000	0,00 %
Dépenses de fonctionnement	1 090 334	892 729	836 630	820 930	886 000	7,93 %
<i>dont intérêts de la dette</i>	189 000	290 729	272 630	270 930	176 000	-35,04 %
Epargne brute	697 000	164 771	624 870	19 070	-46 000	-341,22 %
Dépenses d'investissement (hrs dette)	697 000	721 100	796 590	807 340	815 000	0,95 %
<i>dont remboursement du capital de la dette</i>	697 000	721 100	796 590	807 340	815 000	0,95 %
Recettes d'investissement	0	556 329	171 720	788 270	861 000	9,23 %
<i>dont subventions</i>						
<i>dont emprunt</i>	0	556 329	171 720	788 270	861 000	9,23 %

Le budget annexe de la ZAC de l'Oncopôle : 1,70 M€

Le budget annexe de la ZAC de l'Oncopôle est soumis à de nombreux aléas portant notamment sur l'implantation des réseaux, la desserte de certains lots et la levée des scellés sur le site du cratère AZF.

A ce titre, aucune cession n'est prévue à court terme en 2020.

Les dépenses de fonctionnement augmentent de 0,06 M€ en 2020 pour financer les aménagements sur le site (cheminements piéton-cycle, ...).

L'emprunt d'équilibre est en augmentation de 9,23 % par rapport à 2019 et atteint 0,86 M€ en 2020.

Collecte et valorisation des déchets : 112,63 M€

Ce budget, créé le 1er janvier 2019, retrace les mouvements financiers relatifs à la collecte et à la valorisation des déchets. Jusqu'alors cette compétence était intégrée dans le budget principal.

Les dépenses s'élèvent à 112,63 M€ dont 98,61 M€ en fonctionnement et 14,02 M€ en investissement.

Les dépenses de fonctionnement s'articulent autour de trois principaux postes : la masse salariale (40,27 M€), la contribution à DECOSSET (33,34 M€) et les charges de gestion courante (24,82 M€).

L'équilibre de ce budget en fonctionnement s'opère grâce à 110,94 M€ de recettes d'exploitation dont 103,50 M€ de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, 4,25 M€ de participations d'éco organismes et 3,14 M€ d'autres recettes d'exploitation (dont 1,10 M€ de redevance spéciale).

Cet équilibre permet de dégager un auto financement de 12,33 M€, qui finance en grande partie les dépenses d'équipement (13,34 M€).

mouvements réels	Déchets					
	2016	2017	2018	2019	2020	Variation BP 2020/ BP 2019
Recettes de fonctionnement	0	0	0	112 131 300	110 943 360	-1,06 %
<i>dont recettes d'exploitation</i>	0	0	0	112 131 300	110 943 360	-1,06 %
<i>dont subvention d'équilibre</i>						
Dépenses de fonctionnement	0	0	0	96 685 882	98 608 955	1,99 %
<i>dont intérêts de la dette</i>				202 052	182 000	-9,92 %
Epargne brute	0	0	0	15 445 418	12 334 405	-20,14 %
Dépenses d'investissement (hrs dette)	0	0	0	13 656 923	14 019 305	2,65 %
<i>dont remboursement du capital de la dette</i>				682 073	677 782	-0,63 %
Recettes d'investissement	0	0	0	273 000	1 684 900	517,18 %
<i>Emprunt</i>				0	0	

Annexes

DEFINITIONS

Abattements : réductions appliquées sur les bases d'imposition de la taxe d'habitation des résidences principales. Les abattements sont obligatoires pour charges de famille. Les collectivités locales peuvent, d'autre part, instituer un abattement général qui s'applique à l'ensemble des redevables, et un abattement spécial réservé aux non-imposables sur le revenu et dont la valeur locative n'excède pas un certain montant.

Attribution de Compensation : attribution à caractère obligatoire versée à une commune membre par le groupement à fiscalité professionnelle unique (FPU). Elle permet de lui restituer le produit de taxe professionnelle qu'elle percevait l'année précédant le passage en FPU (y compris les compensations pour suppression progressive de la part salaire et zones de redynamisation urbaine / zones franches urbaines), corrigé du montant des impôts et compensations ménages que le groupement prélevait auparavant sur le territoire de la commune et des charges que celle-ci transfère.

Bases brutes Potentiel Fiscal : bases d'imposition utilisées pour le calcul du potentiel fiscal.

Pour la taxe d'habitation, il s'agit des valeurs locatives brutes diminuées des exonérations fixées par l'état. Les abattements de taxe d'habitation décidés par les collectivités ne viennent donc pas diminuer les « bases brutes potentiel fiscal » de taxe d'habitation. Pour les taxes foncières et la Cotisation foncière des entreprises, les « bases brutes potentiel fiscal » sont égales aux bases nettes d'imposition augmentées des exonérations votées par la collectivité.

Base d'imposition : elle sert à calculer l'impôt de chaque contribuable. Elle est égale à la valeur locative cadastrale pour la taxe d'habitation, au revenu net cadastral pour les taxes foncières et la Cotisation foncière des entreprises.

Dotations d'intercommunalité : La dotation d'intercommunalité des CU est de 60 € par habitant. Depuis 2014 elle est diminuée de la part relative au redressement des finances publiques.

Dotations de compensation : dotation créée en 2004. Elle est égale à la somme de la compensation SPPS 2003 et indexée selon l'évolution de la dotation de compensation des communes.

Dotations de Solidarité Communautaire : allocation, facultative pour les communautés de communes et pour les communautés d'agglomération et obligatoires dans le cas des communautés urbaines, que le regroupement verse aux communes. Son enveloppe globale correspond à une partie de la croissance du produit fiscal du groupement. Le partage de la DSC s'effectue en fonction de critères choisis par les membres du conseil communautaire.

Épargne brute : elle est égale à l'épargne de gestion diminuée des intérêts de la dette.

Épargne de gestion : différence entre les recettes de fonctionnement et les recettes de dépenses courantes de gestion.

Épargne nette : elle représente l'épargne brute diminuée du remboursement annuel du capital de la dette.

DEFINITIONS

Plafonnement : ce terme désigne désormais la limitation du montant de la cotisation économique territoriale par rapport à la valeur ajoutée de l'entreprise au cours de la période de référence.

Population DGF : population égale à la population totale (ou population INSEE) augmentée d'une personne par résidence secondaire et par place de caravanes

Révision : réexamen et mise à jour des évaluations foncières pour la totalité des propriétés bâties ou non bâties. La procédure est fixée par lois de finances.

Suppression Progressive de la Part Salaires (SPPS) : dispositif d'abattement mis en œuvre par la loi de finances pour 1999 conduisant, en 2003, à la suppression totale de la fraction des salaires pris en compte dans la base d'imposition à la taxe professionnelle.

Taux moyen pondéré : le calcul d'un taux d'imposition moyen pour plusieurs collectivités est égal au rapport entre la somme des produits fiscaux et la somme des bases d'imposition. C'est donc le taux qui, appliqué à l'ensemble des bases, permet d'obtenir l'ensemble des produits. Lorsque le taux moyen est par ailleurs consolidé (c'est-à-dire qu'il concerne à la fois les communes et le groupement), les bases de référence sont les bases communales, éventuellement majorées des bases de fiscalité professionnelle de zone, ou les bases intercommunales en cas de fiscalité professionnelle unique.

Budget principal

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRINCIPAL					II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET - SECTION D'INVESTISSEMENT					C1
DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
Chap.	Libellé	Budget Précédent	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	8 697 239,07	15 090 401,76	15 090 401,76	15 090 401,76
204	Subventions d'équipement versées	83 686 142,85	71 750 869,84	71 750 869,84	71 750 869,84
21	Immobilisations corporelles	73 152 816,23	95 051 687,48	95 051 687,48	95 051 687,48
23	Immobilisations en cours	263 933 556,02	165 829 588,35	165 829 588,35	165 829 588,35
Total des dépenses d'équipement		429 469 754,17	347 722 547,43	347 722 547,43	347 722 547,43
10	Dotations, fonds divers et réserves	100 000,00	656 300,00	656 300,00	656 300,00
13	Subventions d'investissement (3)	69 300,00	-	-	-
16	Emprunts et dettes assimilées	145 477 750,00	215 961 890,00	215 961 890,00	215 961 890,00
26	Participations et créances rattachées	-	105 000,00	105 000,00	105 000,00
27	Autres immobilisations financières (3)	2 444 000,00	2 145 000,00	2 145 000,00	2 145 000,00
Total des dépenses financières		148 091 050,00	218 868 190,00	218 868 190,00	218 868 190,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)	10 625 636,97	15 242 132,00	15 242 132,00	15 242 132,00
Total des dépenses réelles d'investissement		588 186 441,14	581 832 869,43	581 832 869,43	581 832 869,43
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections (7)	17 299 000,00	18 700 000,00	18 700 000,00	18 700 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	99 740 030,00	28 412 585,00	28 412 585,00	28 412 585,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		117 039 030,00	47 112 585,00	47 112 585,00	47 112 585,00
TOTAL		705 225 471,14	628 945 454,43	628 945 454,43	628 945 454,43
					+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE					-
					=
TOTAL DES DEPENSES d'investissement CUMULEES					628 945 454,43
RECETTES D'INVESTISSEMENT					
Chap.	Libellé	Budget Précédent	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	72 783 551,00	60 015 091,13	60 015 091,13	60 015 091,13
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	218 983 220,09	171 554 174,06	171 554 174,06	171 554 174,06
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	-	-	-	-
204	Subventions d'équipements versées (3)	-	-	-	-
21	Immobilisations corporelles (3)	-	-	-	-
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	-	-	-	-
23	Immobilisations en cours (3)	13 676 800,00	4 212 286,00	4 212 286,00	4 212 286,00
Total des recettes d'équipement		305 443 571,09	235 781 551,19	235 781 551,19	235 781 551,19
10	Dot., fonds divers et réserves (sauf 1068)	45 000 000,00	48 000 000,00	48 000 000,00	48 000 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	-	-	-	-
138	Autres subventions invest, non transf, (3) (7)	-	-	-	-
16	Emprunts et dettes assimilées	91 276 000,00	151 669 890,00	151 669 890,00	151 669 890,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	-	-	-	-
26	Participations et créances rattachées	-	-	-	-
27	Autres immobilisations financières (3)	4 417 482,00	3 263 191,00	3 263 191,00	3 263 191,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	23 078 568,00	27 768 498,00	27 768 498,00	27 768 498,00
Total des recettes financières		163 772 050,00	230 701 579,00	230 701 579,00	230 701 579,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (9)	23 364 836,97	18 000 324,00	18 000 324,00	18 000 324,00
Total des recettes réelles d'investissement		492 580 458,06	484 483 454,19	484 483 454,19	484 483 454,19
021	Virement de section de fonctionnement (10)	59 824 983,08	54 969 415,24	54 969 415,24	54 969 415,24
040	Opé. ordre de transf, entre sections (10) (11)	53 080 000,00	61 080 000,00	61 080 000,00	61 080 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	99 740 030,00	28 412 585,00	28 412 585,00	28 412 585,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		212 645 013,08	144 462 000,24	144 462 000,24	144 462 000,24
TOTAL		705 225 471,14	628 945 454,43	628 945 454,43	628 945 454,43
					+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE					-
					=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					628 945 454,43
Pour information : AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)					97 349 415,24

Budget principal

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRINCIPAL EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET - SECTION DE FONCTIONNEMENT	II C2
---	------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget Précédent	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
011	Charges à caractère général (3)	77 909 924,92	79 053 321,00	79 053 321,00	79 053 321,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	179 974 673,00	184 077 745,00	184 077 745,00	184 077 745,00
014	Atténuations de produits	242 873 601,00	240 049 179,00	240 049 179,00	240 049 179,00
65	Autres charges gestion courante (sauf 6586)(3)	186 409 568,00	192 842 515,52	192 842 515,52	192 842 515,52
6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	711 150,00	716 494,00	716 494,00	716 494,00
Total des dépenses de gestion courante		687 878 916,92	696 739 254,52	696 739 254,52	696 739 254,52
66	Charges financières	17 094 320,00	17 550 000,00	17 550 000,00	17 550 000,00
67	Charges exceptionnelles (3)	112 000,00	102 060,00	102 060,00	102 060,00
022	Dépenses imprévues	-	-	-	-
Total des dépenses réelles de fonctionnement		705 085 236,92	714 391 314,52	714 391 314,52	714 391 314,52
023	Virement à la section d'investissement (4)	59 824 983,08	54 969 415,24	54 969 415,24	54 969 415,24
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections (4) (5)	53 080 000,00	61 080 000,00	61 080 000,00	61 080 000,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (4)	-	-	-	-
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		112 904 983,08	116 049 415,24	116 049 415,24	116 049 415,24
TOTAL		817 990 220,00	830 440 729,76	830 440 729,76	830 440 729,76

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	+	-
		=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		830 440 729,76

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget Précédent	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
013	Atténuations de charges (3)	276 500,00	276 500,00	276 500,00	276 500,00
70	Produits services, domaine, ventes diverses	47 872 908,00	49 438 302,00	49 438 302,00	49 438 302,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	24 613 000,00	24 613 000,00	24 613 000,00	24 613 000,00
731	Impôts locaux	549 860 000,00	562 840 000,00	562 840 000,00	562 840 000,00
74	Dotations et participations (3)	149 565 349,00	157 005 834,76	157 005 834,76	157 005 834,76
75	Autres produits de gestion courante (3)	27 614 411,00	17 027 393,00	17 027 393,00	17 027 393,00
Total des recettes de gestion courante		799 802 168,00	811 201 029,76	811 201 029,76	811 201 029,76
76	Produits financiers	839 052,00	489 700,00	489 700,00	489 700,00
77	Produits exceptionnels (3)	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		800 691 220,00	811 740 729,76	811 740 729,76	811 740 729,76
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections (4) (5)	17 299 000,00	18 700 000,00	18 700 000,00	18 700 000,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (4)	-	-	-	-
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		17 299 000,00	18 700 000,00	18 700 000,00	18 700 000,00
TOTAL		817 990 220,00	830 440 729,76	830 440 729,76	830 440 729,76

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	+	-
		=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		830 440 729,76

Pour information : AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	97 349 415,24
---	----------------------

Budget annexe Assainissement

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET ASSAINISSEMENT	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget Précédent	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	764 406,34	540 944,94	540 944,94	540 944,94
21	Immobilisations corporelles	219 978,00	234 349,00	234 349,00	234 349,00
23	Immobilisations en cours	27 637 447,72	21 840 866,05	21 840 866,05	21 840 866,05
Total des dépenses d'équipement		28 621 832,06	22 616 159,99	22 616 159,99	22 616 159,99
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées	17 975 880,00	18 504 000,00	18 504 000,00	18 504 000,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues				
Total des dépenses financières		17 975 880,00	18 504 000,00	18 504 000,00	18 504 000,00
45...1	Total des opé. pour compte de tiers (9)		1 814 400,00		
Total des dépenses réelles d'investissement		46 597 712,06	42 934 559,99	42 934 559,99	42 934 559,99
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)	2 500 000,00	2 500 000,00	2 500 000,00	2 500 000,00
041	Opérations patrimoniales (5)	3 199 400,00	420 000,00	420 000,00	420 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		5 699 400,00	2 920 000,00	2 920 000,00	2 920 000,00
TOTAL		52 297 112,06	45 854 559,99	45 854 559,99	45 854 559,99

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE ou anticipe (1)	=
--	---

TOTAL DES DEPENSES d'investissement CUMULEES	45 854 559,99
---	----------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget Précédent	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
13	Subventions d'investissement	488 530,59	6 325 000,00	6 325 000,00	6 325 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	34 811 996,47	15 583 242,99	15 583 242,99	15 583 242,99
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)				
21	Immobilisations corporelles		72 000,00		
23	Immobilisations en cours				
Total des recettes d'équipement		35 300 527,06	21 980 242,99	21 980 242,99	21 980 242,99
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)				
106	Reserves(10)				
26	Particip. et créances rattachées à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
Total des recettes financières					
45...2	Total des opé. pour le compte de tiers (9)		1 814 400,00		
Total des recettes réelles d'investissement		35 300 527,06	23 794 642,99	23 794 642,99	23 794 642,99
021	Virement de la section de fonctionnement (5)	8 443 835,00	13 964 913,00	13 964 913,00	13 964 913,00
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)	5 353 350,00	7 675 004,00	7 675 004,00	7 675 004,00
041	Opérations patrimoniales (5)	3 199 400,00	420 000,00	420 000,00	420 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		16 996 585,00	22 059 917,00	22 059 917,00	22 059 917,00
TOTAL		52 297 112,06	45 854 559,99	45 854 559,99	45 854 559,99

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	=
--	---

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	45 854 559,99
---	----------------------

Pour information : AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION D'EXPLOITATION	19 139 917,00
--	----------------------

Budget annexe Assainissement

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET ASSAINISSEMENT SECTION D'EXPLOITATION CHAPITRES	II A2
---	------------------------

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget Précédent	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
011	Charges à caractère général	12 069 876,00	2 957 810,00	2 957 810,00	2 957 810,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 197 251,00	2 476 000,00	2 476 000,00	2 476 000,00
014	Atténuations de produits	2 700 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00
65	Autres charges de gestion courante	502 000,00	285 000,00	285 000,00	285 000,00
Total des dépenses de gestion des services		17 469 127,00	6 218 810,00	6 218 810,00	6 218 810,00
66	Charges financières	1 356 770,00	1 320 000,00	1 320 000,00	1 320 000,00
67	Charges exceptionnelles	715 650,00	660 800,00	660 800,00	660 800,00
022	Dépenses imprévues				
Total des dépenses réelles d'exploitation		19 541 547,00	8 199 610,00	8 199 610,00	8 199 610,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	8 443 835,00	13 964 913,00	13 964 913,00	13 964 913,00
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)	5 353 350,00	7 675 004,00	7 675 004,00	7 675 004,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)				
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		13 797 185,00	21 639 917,00	21 639 917,00	21 639 917,00
TOTAL		33 338 732,00	29 839 527,00	29 839 527,00	29 839 527,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	
---	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	29 839 527,00
---	----------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget Précédent	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
013	Atténuations de charges				
70	Produits des services, du domaine et ventes	30 088 800,00	26 249 000,00	26 249 000,00	26 249 000,00
73	Impôts et taxes				
74	Dotations et participations	426 932,00	65 876,00	65 876,00	65 876,00
75	Autres produits de gestion courante	313 000,00	1 014 651,00	1 014 651,00	1 014 651,00
Total des recettes de gestion des services		30 828 732,00	27 329 527,00	27 329 527,00	27 329 527,00
76	Produits financiers				
77	Produits exceptionnels	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
Total des recettes réelles d'exploitation		30 838 732,00	27 339 527,00	27 339 527,00	27 339 527,00
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)	2 500 000,00	2 500 000,00	2 500 000,00	2 500 000,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)				
Total des recettes d'ordre d'exploitation		2 500 000,00	2 500 000,00	2 500 000,00	2 500 000,00
TOTAL		33 338 732,00	29 839 527,00	29 839 527,00	29 839 527,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	
---	--

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	29 839 527,00
---	----------------------

Pour information : AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	19 139 917,00
---	----------------------

Budget annexe Eau

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET EAU POTABLE SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	II A3
--	------------------

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget Précédent	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	128 977,76	323 616,04	323 616,04	323 616,04
21	Immobilisations corporelles	736 769,45	13 396 110,66	13 396 110,66	13 396 110,66
23	Immobilisations en cours	13 968 933,43	13 601 023,08	13 601 023,08	13 601 023,08
Total des dépenses d'équipement		14 834 680,64	27 320 749,78	27 320 749,78	27 320 749,78
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées	25 740 390,00	27 756 945,00	27 756 945,00	27 756 945,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues				
Total des dépenses financières		25 740 390,00	27 756 945,00	27 756 945,00	27 756 945,00
45...1	Total des opé. pour compte de tiers (9)		990 144,00		
Total des dépenses réelles d'investissement		40 575 070,64	56 067 838,78	56 067 838,78	56 067 838,78
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)	500 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00
041	Opérations patrimoniales (5)	2 169 120,00	86 520,00	86 520,00	86 520,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		2 669 120,00	586 520,00	586 520,00	586 520,00
TOTAL		43 244 190,64	56 654 358,78	56 654 358,78	56 654 358,78

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE ou anticipe (1)	+
--	---

TOTAL DES DEPENSES d'investissement CUMULEES	=
---	---

TOTAL DES DEPENSES d'investissement CUMULEES	56 654 358,78
---	----------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget Précédent	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
13	Subventions d'investissement	212 229,00	152 406,54	152 406,54	152 406,54
16	Emprunts et dettes assimilées	32 606 155,64	40 207 016,24	40 207 016,24	40 207 016,24
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)				
21	Immobilisations corporelles				
23	Immobilisations en cours		2 300 000,00	2 300 000,00	2 300 000,00
Total des recettes d'équipement		32 818 384,64	42 659 422,78	42 659 422,78	42 659 422,78
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)				
106	Reserves(10)				
165	Dépôt et cautionnement reçus				
26	Particip. et créances rattachées à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
Total des recettes financières					
45...2	Total des opé. pour le compte de tiers (9)		990 144,00	990 144,00	990 144,00
Total des recettes réelles d'investissement		32 818 384,64	43 649 566,78	43 649 566,78	43 649 566,78
021	Virement de la section de fonctionnement (5)	3 134 106,00	6 857 835,00	6 857 835,00	6 857 835,00
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)	5 122 580,00	6 060 437,00	6 060 437,00	6 060 437,00
041	Opérations patrimoniales (5)	2 169 120,00	86 520,00	86 520,00	86 520,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		10 425 806,00	13 004 792,00	13 004 792,00	13 004 792,00
TOTAL		43 244 190,64	56 654 358,78	56 654 358,78	56 654 358,78

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	+
--	---

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	=
---	---

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	56 654 358,78
---	----------------------

Pour information : AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION D'EXPLOITATION	12 418 272,00
---	----------------------

Budget annexe Eau

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET EAU POTABLE SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	II A2
--	------------------------

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget Précédent	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
011	Charges à caractère général	11 306 402,00	2 496 111,00	2 496 111,00	2 496 111,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 196 002,00	2 179 800,00	2 179 800,00	2 179 800,00
014	Atténuations de produits	3 500 000,00	700 000,00	700 000,00	700 000,00
65	Autres charges de gestion courante	15 645 000,00	440 000,00	440 000,00	440 000,00
Total des dépenses de gestion des services		33 647 404,00	5 815 911,00	5 815 911,00	5 815 911,00
66	Charges financières	1 082 430,00	1 181 569,00	1 181 569,00	1 181 569,00
67	Charges exceptionnelles	961 000,00	1 024 000,00	1 024 000,00	1 024 000,00
022	Dépenses imprévues				
Total des dépenses réelles d'exploitation		35 690 834,00	8 021 480,00	8 021 480,00	8 021 480,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	3 134 106,00	6 857 835,00	6 857 835,00	6 857 835,00
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)	5 122 580,00	6 060 437,00	6 060 437,00	6 060 437,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)				
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		8 256 686,00	12 918 272,00	12 918 272,00	12 918 272,00
TOTAL		43 947 520,00	20 939 752,00	20 939 752,00	20 939 752,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	=
---	---

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	20 939 752,00
---	----------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget Précédent	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
013	Atténuations de charges				
70	Produits des services, du domaine et ventes	39 924 000,00	16 197 260,00	16 197 260,00	16 197 260,00
73	Impôts et taxes				
74	Dotations et participations	12 360,00	9 801,00	9 801,00	9 801,00
75	Autres produits de gestion courante	340 000,00	937 839,00	937 839,00	937 839,00
Total des recettes de gestion des services		40 276 360,00	17 144 900,00	17 144 900,00	17 144 900,00
76	Produits financiers				
77	Produits exceptionnels	3 171 160,00	3 294 852,00	3 294 852,00	3 294 852,00
Total des recettes réelles d'exploitation		43 447 520,00	20 439 752,00	20 439 752,00	20 439 752,00
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)	500 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)				
Total des recettes d'ordre d'exploitation		500 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00
TOTAL		43 947 520,00	20 939 752,00	20 939 752,00	20 939 752,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	=
---	---

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	20 939 752,00
---	----------------------

Pour information : AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	12 418 272,00
---	----------------------

Budget annexe immobilier d'entreprises et EIG

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET ACTIVITES IMMOBILIERES EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET - SECTION D'INVESTISSEMENT	II C1
---	------------------

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget Précédent	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	100 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles	1 105 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
23	Immobilisations en cours	3 964 084,00	2 242 620,00	2 242 620,00	2 242 620,00
Total des dépenses d'équipement		5 169 084,00	3 292 620,00	3 292 620,00	3 292 620,00
13	Subventions d'investissement (3)	-		-	
16	Emprunts et dettes assimilées	6 570 849,00	6 690 409,00	6 690 409,00	6 690 409,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	-		-	
27	Autres immobilisations financières (3)	20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
020	Dépenses imprévues	-		-	
Total des dépenses financières		6 590 849,00	6 710 409,00	6 710 409,00	6 710 409,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)	-			
Total des dépenses réelles d'investissement		11 759 933,00	10 003 029,00	10 003 029,00	10 003 029,00
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections (7)	1 800 000,00	2 080 000,00	2 080 000,00	2 080 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)				
Total des dépenses d'ordre d'investissement		1 800 000,00	2 080 000,00	2 080 000,00	2 080 000,00
TOTAL		13 559 933,00	12 083 029,00	12 083 029,00	12 083 029,00
				+	
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE				0,00	
				=	
TOTAL DES DEPENSES d'investissement CUMULEES				12 083 029,00	

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget Précédent	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	2 480 000,00	2 340 000,00	2 340 000,00	2 340 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	688 309,00	511 029,00	511 029,00	511 029,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)				
204	Subventions d'équipements versées (3)				
21	Immobilisations corporelles (3)				
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)				
23	Immobilisations en cours (3)				
Total des recettes d'équipement		3 168 309,00	2 851 029,00	2 851 029,00	2 851 029,00
10	Dot., fonds divers et réserves (sauf 1068)				
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)				
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)				
16	Emprunts et dettes assimilées	3 579 130,00	3 380 000,00	3 380 000,00	3 380 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)				
26	Participations et créances rattachées				
27	Autres immobilisations financières (3)				
024	Produits des cessions d'immobilisations				
Total des recettes financières		3 579 130,00	3 380 000,00	3 380 000,00	3 380 000,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (9)				
Total des recettes réelles d'investissement		6 747 439,00	6 231 029,00	6 231 029,00	6 231 029,00
021	Virement de section de fonctionnement (10)	1 328 944,00			1 328 944,00
040	Opé. ordre de transf. entre sections (10) (11)	5 483 550,00	5 852 000,00	5 852 000,00	5 852 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)				
Total des recettes d'ordre d'investissement		6 812 494,00	5 852 000,00	5 852 000,00	5 852 000,00
TOTAL		13 559 933,00	12 083 029,00	12 083 029,00	12 083 029,00
				+	
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE				0,00	
				=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				12 083 029,00	
Pour information : AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)				3 772 000,00	

Budget annexe immobilier d'entreprises et EIG

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET ACTIVITES IMMOBILIERES EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET - SECTION DE FONCTIONNEMENT	II C2
--	------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget Précédent	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
011	Charges à caractère général (3)	9 436 278,00	9 478 225,00	9 478 225,00	9 478 225,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	208 638,00	393 117,00	393 117,00	393 117,00
014	Atténuations de produits				
65	Autres charges gestion courante (sauf	35 000,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00
6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus				
Total des dépenses de gestion courante		9 679 916,00	9 906 342,00	9 906 342,00	9 906 342,00
66	Charges financières	800 160,00	589 315,00	589 315,00	589 315,00
67	Charges exceptionnelles (3)	10 000,00			
022	Dépenses imprévues				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		10 490 076,00	10 495 657,00	10 495 657,00	10 495 657,00
023	Virement à la section d'investissement (4)	1 328 944,00			
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections (4) (5)	5 483 550,00	5 852 000,00	5 852 000,00	5 852 000,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (4)				
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		6 812 494,00	5 852 000,00	5 852 000,00	5 852 000,00
TOTAL		17 302 570,00	16 347 657,00	16 347 657,00	16 347 657,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	16 347 657,00
--	----------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget Précédent	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
013	Atténuations de charges (3)				
70	Produits services, domaine, ventes diverses				
73	Impôts et taxes (sauf le 731)				
731	Impôts locaux				
74	Dotations et participations (3)				
75	Autres produits de gestion courante (3)	15 492 570,00	14 267 657,00	14 267 657,00	14 267 657,00
Total des recettes de gestion courante		15 492 570,00	14 267 657,00	14 267 657,00	14 267 657,00
76	Produits financiers				
77	Produits exceptionnels (3)	10 000,00			
Total des recettes réelles de fonctionnement		15 502 570,00	14 267 657,00	14 267 657,00	14 267 657,00
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections (4) (5)	1 800 000,00	2 080 000,00	2 080 000,00	2 080 000,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (4)				
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		1 800 000,00	2 080 000,00	2 080 000,00	2 080 000,00
TOTAL		17 302 570,00	16 347 657,00	16 347 657,00	16 347 657,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	16 347 657,00
--	----------------------

Pour information : AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	3 772 000,00
---	---------------------

Budget annexe Infrastructures métropolitaines de télécommunication

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET IMT EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET - SECTION D'INVESTISSEMENT	II C1
--	------------------

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget Précédent	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
23	Immobilisations en cours				
Total des dépenses d'équipement		1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
13	Subventions d'investissement (3)				
16	Emprunts et dettes assimilées	1 403 300,00	1 415 000,00	1 415 000,00	1 415 000,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.				
27	Autres immobilisations financières (3)				
020	Dépenses imprévues				
Total des dépenses financières		1 403 300,00	1 415 000,00	1 415 000,00	1 415 000,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)				
Total des dépenses réelles d'investissement		2 403 300,00	2 415 000,00	2 415 000,00	2 415 000,00
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections (7)	4 000,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	180,00		-	-
Total des dépenses d'ordre d'investissement		4 180,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00
TOTAL		2 407 480,00	2 419 000,00	2 419 000,00	2 419 000,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

TOTAL DES DEPENSES d'investissement CUMULEES	2 419 000,00
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget Précédent	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)				
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	313 200,00	123 100,00	123 100,00	123 100,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)				
204	Subventions d'équipements versées (3)				
21	Immobilisations corporelles (3)				
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)				
23	Immobilisations en cours (3)				
Total des recettes d'équipement		313 200,00	123 100,00	123 100,00	123 100,00
10	Dot., fonds divers et réserves (sauf 1068)				
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)				
138	Autres subventions invest, non transf. (3) (7)				
16	Emprunts et dettes assimilées				
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)				
26	Participations et créances rattachées				
27	Autres immobilisations financières (3)				
024	Produits des cessions d'immobilisations				
Total des recettes financières		-	-	-	-
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (9)				
Total des recettes réelles d'investissement		313 200,00	123 100,00	123 100,00	123 100,00
021	Virement de section de fonctionnement (10)	1 434 100,00	1 635 900,00	1 635 900,00	1 635 900,00
040	Opé. ordre de transf. entre sections (10) (11)	660 000,00	660 000,00	660 000,00	660 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	180,00		-	-
Total des recettes d'ordre d'investissement		2 094 280,00	2 295 900,00	2 295 900,00	2 295 900,00
TOTAL		2 407 480,00	2 419 000,00	2 419 000,00	2 419 000,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 419 000,00
---	---------------------

Pour information : AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	2 291 900,00
---	---------------------

Budget annexe Infrastructures métropolitaines de télécommunication

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET IMT EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET - SECTION DE FONCTIONNEMENT	II C2
---	------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget Précédent	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
011	Charges à caractère général (3)	672 600,00	722 100,00	722 100,00	722 100,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)				
014	Atténuations de produits				
65	Autres charges gestion courante (sauf 6586)(3)				
6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus				
Total des dépenses de gestion courante		672 600,00	722 100,00	722 100,00	722 100,00
66	Charges financières	252 300,00	167 000,00	167 000,00	167 000,00
67	Charges exceptionnelles (3)				
022	Dépenses imprévues				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		924 900,00	889 100,00	889 100,00	889 100,00
023	Virement à la section d'investissement (4)	1 434 100,00	1 635 900,00	1 635 900,00	1 635 900,00
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections (4) (5)	660 000,00	660 000,00	660 000,00	660 000,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (4)				
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		2 094 100,00	2 295 900,00	2 295 900,00	2 295 900,00
TOTAL		3 019 000,00	3 185 000,00	3 185 000,00	3 185 000,00

	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
	=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 185 000,00
--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget Précédent	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
013	Atténuations de charges (3)				
70	Produits services, domaine, ventes diverses	1 625 000,00	1 675 000,00	1 675 000,00	1 675 000,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)				
731	Impôts locaux				
74	Dotations et participations (3)				
75	Autres produits de gestion courante (3)	1 390 000,00	1 506 000,00	1 506 000,00	1 506 000,00
Total des recettes de gestion courante		3 015 000,00	3 181 000,00	3 181 000,00	3 181 000,00
76	Produits financiers				
77	Produits exceptionnels (3)				
Total des recettes réelles de fonctionnement		3 015 000,00	3 181 000,00	3 181 000,00	3 181 000,00
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections (4) (5)	4 000,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (4)				
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		4 000,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00
TOTAL		3 019 000,00	3 185 000,00	3 185 000,00	3 185 000,00

	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
	=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 185 000,00
--	---------------------

Pour information : AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	2 291 900,00
--	---------------------

Budget annexe ZAC Oncopôle

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET ONCOPOLE EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET - SECTION D'INVESTISSEMENT	II C1
---	------------------

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget Précédent	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles				
23	Immobilisations en cours				
Total des dépenses d'équipement					
13	Subventions d'investissement (3)				
16	Emprunts et dettes assimilées	10 328 540,00	9 650 000,00	9 650 000,00	9 650 000,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.				
27	Autres immobilisations financières (3)				
020	Dépenses imprévues				
Total des dépenses financières					
		10 328 540,00	9 650 000,00	9 650 000,00	9 650 000,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)				
Total des dépenses réelles d'investissement					
		10 328 540,00	9 650 000,00	9 650 000,00	9 650 000,00
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections (7)	23 839 849,00	23 995 848,26	23 995 848,26	23 995 848,26
041	Opérations patrimoniales (7)				
Total des dépenses d'ordre d'investissement					
		23 839 849,00	23 995 848,26	23 995 848,26	23 995 848,26
TOTAL					
		34 168 389,00	33 645 848,26	33 645 848,26	33 645 848,26

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

=

TOTAL DES DEPENSES d'investissement CUMULEES

33 645 848,26

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget Précédent	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)				
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	788 270,00	861 000,00	861 000,00	861 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)				
204	Subventions d'équipements versées (3)				
21	Immobilisations corporelles (3)				
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)				
23	Immobilisations en cours (3)				
Total des recettes d'équipement					
		788 270,00	861 000,00	861 000,00	861 000,00
10	Dot., fonds divers et réserves (sauf 1068)				
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)				
138	Autres subventions invest, non transf. (3) (7)				
16	Emprunts et dettes assimilées	9 521 200,00	8 835 000,00	8 835 000,00	8 835 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)				
26	Participations et créances rattachées				
27	Autres immobilisations financières (3)				
024	Produits des cessions d'immobilisations				
Total des recettes financières					
		9 521 200,00	8 835 000,00	8 835 000,00	8 835 000,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (9)				
Total des recettes réelles d'investissement					
		10 309 470,00	9 696 000,00	9 696 000,00	9 696 000,00
021	Virement de section de fonctionnement (10)				
040	Opé. ordre de transf. entre sections (10) (11)	23 858 919,00	23 949 848,26	23 949 848,26	23 949 848,26
041	Opérations patrimoniales (10)				
Total des recettes d'ordre d'investissement					
		23 858 919,00	23 949 848,26	23 949 848,26	23 949 848,26
TOTAL					
		34 168 389,00	33 645 848,26	33 645 848,26	33 645 848,26

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

33 645 848,26

Pour information :AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)

Budget annexe ZAC Oncopôle

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET ONCOPELE EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET - SECTION DE FONCTIONNEMENT	II C2
--	------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget Précédent	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
011	Charges à caractère général (3)	550 000,00	710 000,00	710 000,00	710 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)				
014	Atténuations de produits				
65	Autres charges gestion courante (sauf				
6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus				
Total des dépenses de gestion courante		550 000,00	710 000,00	710 000,00	710 000,00
66	Charges financières	270 930,00	176 000,00	176 000,00	176 000,00
67	Charges exceptionnelles (3)				
022	Dépenses imprévues				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		820 930,00	886 000,00	886 000,00	886 000,00
023	Virement à la section d'investissement (4)				
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections (4) (5)	23 858 919,00	23 949 848,26	23 949 848,26	23 949 848,26
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (4)	310 930,00	176 000,00	176 000,00	176 000,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		24 169 849,00	24 125 848,26	24 125 848,26	24 125 848,26
TOTAL		24 990 779,00	25 011 848,26	25 011 848,26	25 011 848,26

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	+
---	---

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	=
--	---

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	25 011 848,26
--	----------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget Précédent	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
013	Atténuations de charges (3)				
70	Produits services, domaine, ventes diverses				
73	Impôts et taxes (sauf le 731)				
731	Impôts locaux				
74	Dotations et participations (3)	840 000,00	840 000,00	840 000,00	840 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)				
Total des recettes de gestion courante		840 000,00	840 000,00	840 000,00	840 000,00
76	Produits financiers				
77	Produits exceptionnels (3)				
Total des recettes réelles de fonctionnement		840 000,00	840 000,00	840 000,00	840 000,00
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections (4) (5)	23 839 849,00	23 995 848,26	23 995 848,26	23 995 848,26
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (4)	310 930,00	176 000,00	176 000,00	176 000,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		24 150 779,00	24 171 848,26	24 171 848,26	24 171 848,26
TOTAL		24 990 779,00	25 011 848,26	25 011 848,26	25 011 848,26

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	+
---	---

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	=
--	---

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	25 011 848,26
--	----------------------

Pour information : AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	-	46 000,00
---	---	------------------

Budget annexe Aérodrome de Lasbordes

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET LASBORDES SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	II A3
--	------------------

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget Précédent	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)				
21	Immobilisations corporelles	30 000,00	136 430,00	136 430,00	136 430,00
23	Immobilisations en cours				
Total des dépenses d'équipement		30 000,00	136 430,00	136 430,00	136 430,00
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées				
26	Particip. et créances rattachées à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues				
Total des dépenses financières		-	-	-	-
45...1	Total des opé. pour compte de tiers (9)				
Total des dépenses réelles d'investissement		30 000,00	136 430,00	136 430,00	136 430,00
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)				
041	Opérations patrimoniales (5)				
Total des dépenses d'ordre d'investissement					
TOTAL		30 000,00	136 430,00	136 430,00	136 430,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE ou anticipe (1)	0,00
--	-------------

TOTAL DES DEPENSES d'investissement CUMULEES	136 430,00
---	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget Précédent	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées		106 430,00	106 430,00	106 430,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			-	-
21	Immobilisations corporelles			-	-
23	Immobilisations en cours			-	-
Total des recettes d'équipement		-	106 430,00	106 430,00	106 430,00
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)				
106	Reserves(10)				
26	Particip. et créances rattachées à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
Total des recettes financières		-	-	-	-
45...2	Total des opé. pour le compte de tiers (9)				
Total des recettes réelles d'investissement		-	106 430,00	106 430,00	106 430,00
021	Virement de la section de fonctionnement (5)				
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
041	Opérations patrimoniales (5)				
Total des recettes d'ordre d'investissement		30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
TOTAL		30 000,00	136 430,00	136 430,00	136 430,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	136 430,00
---	-------------------

Pour information : AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION D'EXPLOITATION	30 000,00
---	------------------

Budget annexe

Aérodrome de Lasbordes

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET LASBORDES SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	II A2
--	------------------------

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget Précédent	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
011	Charges à caractère général	97 600,00	176 350,00	176 350,00	176 350,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	84 500,00	91 500,00	91 500,00	91 500,00
014	Atténuations de produits				
65	Autres charges de gestion courante	2 500,00			
Total des dépenses de gestion des services		184 600,00	267 850,00	267 850,00	267 850,00
66	Charges financières				
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
022	Dépenses imprévues				
Total des dépenses réelles d'exploitation		185 600,00	268 850,00	268 850,00	268 850,00
023	Virement à la section d'investissement (5)				
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)				
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
TOTAL		215 600,00	298 850,00	298 850,00	298 850,00

+	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	---	-------------

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	298 850,00
---	-------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget Précédent	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
013	Atténuations de charges				
70	Produits des services, du domaine et ventes	165 100,00	248 350,00	248 350,00	248 350,00
73	Impôts et taxes				
74	Dotations et participations	49 500,00	49 500,00	49 500,00	49 500,00
75	Autres produits de gestion courante				
Total des recettes de gestion des services		214 600,00	297 850,00	297 850,00	297 850,00
76	Produits financiers				
77	Produits exceptionnels	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
Total des recettes réelles d'exploitation		215 600,00	298 850,00	298 850,00	298 850,00
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)				
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)				
Total des recettes d'ordre d'exploitation					
TOTAL		215 600,00	298 850,00	298 850,00	298 850,00

+	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	---	-------------

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	298 850,00
---	-------------------

Pour information : AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	30 000,00
---	------------------

Budget annexe Théâtre National et Orchestre du Capitole

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET THEATRE ET ORCHESTRE EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET - SECTION D'INVESTISSEMENT	II C1
---	------------------

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget Précédent	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	78 857,00	203 000,00	203 000,00	203 000,00
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles	710 316,00	700 343,00	700 343,00	700 343,00
23	Immobilisations en cours				
Total des dépenses d'équipement		789 173,00	903 343,00	903 343,00	903 343,00
13	Subventions d'investissement (3)				
16	Emprunts et dettes assimilées				
26	Participations et créances rattachées				
27	Autres immobilisations financières (3)				
020	Dépenses imprévues				
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)				
Total des dépenses réelles d'investissement		789 173,00	903 343,00	903 343,00	903 343,00
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections (7)				
041	Opérations patrimoniales (7)				
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		789 173,00	903 343,00	903 343,00	903 343,00

+	
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	
=	
TOTAL DES DEPENSES d'investissement CUMULEES	
903 343,00	

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget Précédent	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	289 173,00	343 341,00	343 341,00	343 341,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)				
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)				
204	Subventions d'équipements versées (3)				
21	Immobilisations corporelles (3)				
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)				
23	Immobilisations en cours (3)				
Total des recettes d'équipement		289 173,00	343 341,00	343 341,00	343 341,00
10	Dot., fonds divers et réserves (sauf 1068)				
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)				
138	Autres subventions invest, non transf. (3) (7)				
16	Emprunts et dettes assimilées				
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)				
26	Participations et créances rattachées				
27	Autres immobilisations financières (3)				
024	Produits des cessions d'immobilisations				
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (9)				
Total des recettes réelles d'investissement		289 173,00	343 341,00	343 341,00	343 341,00
021	Virement de section de fonctionnement (10)			-	-
040	Opé. ordre de transf. entre sections (10) (11)	500 000,00	560 002,00	560 002,00	560 002,00
041	Opérations patrimoniales (10)				
Total des recettes d'ordre d'investissement		500 000,00	560 002,00	560 002,00	560 002,00
TOTAL		789 173,00	903 343,00	903 343,00	903 343,00

+	
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	
=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	
903 343,00	

Pour information : AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	560 002,00
--	-------------------

Budget annexe Théâtre National et Orchestre du Capitole

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET THEATRE ET ORCHESTRE EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET - SECTION DE FONCTIONNEMENT	II C2
--	------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget Précédent	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
011	Charges à caractère général (3)	6 004 587,00	6 793 863,00	6 793 863,00	6 793 863,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	30 582 539,00	30 761 754,00	30 761 754,00	30 761 754,00
014	Atténuations de produits				
65	Autres charges gestion courante (sauf 6586)(3)	747 685,00	718 058,00	718 058,00	718 058,00
6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus				
Total des dépenses de gestion courante		37 334 811,00	38 273 675,00	38 273 675,00	38 273 675,00
66	Charges financières				
67	Charges exceptionnelles (3)	-	-	-	-
022	Dépenses imprévues				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		37 334 811,00	38 273 675,00	38 273 675,00	38 273 675,00
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		0,00	0,00
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections (4) (5)	500 000,00	560 002,00	560 002,00	560 002,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (4)				
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		500 000,00	560 002,00	560 002,00	560 002,00
TOTAL		37 834 811,00	38 833 677,00	38 833 677,00	38 833 677,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	+
	=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	38 833 677,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget Précédent	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
013	Atténuations de charges (3)	10 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
70	Produits services, domaine, ventes diverses	4 902 363,00	4 474 920,00	4 474 920,00	4 474 920,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)				
731	Impôts locaux				
74	Dotations et participations (3)	3 314 040,00	3 837 640,00	3 837 640,00	3 837 640,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	29 608 408,00	30 491 117,00	30 491 117,00	30 491 117,00
Total des recettes de gestion courante		37 834 811,00	38 833 677,00	38 833 677,00	38 833 677,00
76	Produits financiers				
77	Produits exceptionnels (3)				
Total des recettes réelles de fonctionnement		37 834 811,00	38 833 677,00	38 833 677,00	38 833 677,00
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections (4) (5)				
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (4)				
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		37 834 811,00	38 833 677,00	38 833 677,00	38 833 677,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	+
	=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	38 833 677,00

Pour information : AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	560 002,00
---	-------------------

Budget annexe Crématorium

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET CREMATORIUM	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget Précédent	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	-			-
21	Immobilisations corporelles	100 000,00	519 000,00	519 000,00	519 000,00
23	Immobilisations en cours	1 650 000,00	3 287 000,00	3 287 000,00	3 287 000,00
	Total des dépenses d'équipement	1 750 000,00	3 806 000,00	3 806 000,00	3 806 000,00
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées		37 500,00	37 500,00	37 500,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues				
	Total des dépenses financières	-	37 500,00	37 500,00	37 500,00
45...1	Total des opé. pour compte de tiers (9)				
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 750 000,00	3 843 500,00	3 843 500,00	3 843 500,00
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)				
041	Opérations patrimoniales (5)	14 000,00			
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	14 000,00	-		
	TOTAL	1 764 000,00	3 843 500,00	3 843 500,00	3 843 500,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE ou anticipe (1)	=
--	---

TOTAL DES DEPENSES d'investissement CUMULEES	3 843 500,00
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget Précédent	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées	1 468 898,00	3 487 500,00	3 487 500,00	3 487 500,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)				
21	Immobilisations corporelles				
23	Immobilisations en cours				
	Total des recettes d'équipement	1 468 898,00	3 487 500,00	3 487 500,00	3 487 500,00
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)				
106	Reserves(10)				
165	Dépôt et cautionnement reçus				
26	Particip. et créances rattachées à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
	Total des recettes financières				
45...2	Total des opé. pour le compte de tiers (9)				
	Total des recettes réelles d'investissement	1 468 898,00	3 487 500,00	3 487 500,00	3 487 500,00
021	Virement de la section de fonctionnement (5)	131 102,00	176 000,00	176 000,00	176 000,00
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)	150 000,00	180 000,00	180 000,00	180 000,00
041	Opérations patrimoniales (5)	14 000,00			
	Total des recettes d'ordre d'investissement	295 102,00	356 000,00	356 000,00	356 000,00
	TOTAL	1 764 000,00	3 843 500,00	3 843 500,00	3 843 500,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	=
--	---

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 843 500,00
---	---------------------

Pour information : AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION D'EXPLOITATION	356 000,00
--	-------------------

Budget annexe Crématorium

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET CREMATORIUM SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	II A2
--	------------------

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget Précédent	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
011	Charges à caractère général	309 898,00	289 400,00	289 400,00	289 400,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	750 000,00	770 000,00	770 000,00	770 000,00
014	Atténuations de produits				
65	Autres charges de gestion courante	8 000,00	5 350,00	5 350,00	5 350,00
Total des dépenses de gestion des services		1 067 898,00	1 064 750,00	1 064 750,00	1 064 750,00
66	Charges financières		13 250,00	13 250,00	13 250,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
022	Dépenses imprévues				
Total des dépenses réelles d'exploitation		1 068 898,00	1 079 000,00	1 079 000,00	1 079 000,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	131 102,00	176 000,00	176 000,00	176 000,00
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)	150 000,00	180 000,00	180 000,00	180 000,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)				
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		281 102,00	356 000,00	356 000,00	356 000,00
TOTAL		1 350 000,00	1 435 000,00	1 435 000,00	1 435 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	=
---	---

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 435 000,00
---	---------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget Précédent	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
013	Atténuations de charges				
70	Produits des services, du domaine et ventes	1 349 000,00	1 424 000,00	1 424 000,00	1 424 000,00
73	Impôts et taxes				
74	Dotations et participations				
75	Autres produits de gestion courante				
Total des recettes de gestion des services		1 349 000,00	1 424 000,00	1 424 000,00	1 424 000,00
76	Produits financiers				
77	Produits exceptionnels	1 000,00	11 000,00	11 000,00	11 000,00
Total des recettes réelles d'exploitation		1 350 000,00	1 435 000,00	1 435 000,00	1 435 000,00
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)				
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)				
Total des recettes d'ordre d'exploitation					
TOTAL		1 350 000,00	1 435 000,00	1 435 000,00	1 435 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	=
---	---

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 435 000,00
---	---------------------

Pour information : AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	356 000,00
---	-------------------

Budget annexe

Pompes Funèbres

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET POMPES FUNEBRES	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget Précédent	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)				
21	Immobilisations corporelles	337 828,00	410 003,00	410 003,00	410 003,00
23	Immobilisations en cours				
	Total des opérations d'équipement				
	Total des dépenses d'équipement	337 828,00	410 003,00	410 003,00	410 003,00
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées				
26	Particip. et créances rattachées à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues				
	Total des dépenses financières				
45...1	Total des opé. pour compte de tiers (9)				
	Total des dépenses réelles d'investissement	337 828,00	410 003,00	410 003,00	410 003,00
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)				
041	Opérations patrimoniales (5)				
	Total des dépenses d'ordre d'investissement				
	TOTAL	337 828,00	410 003,00	410 003,00	410 003,00
+					
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE ou anticipe (1)					=
TOTAL DES DEPENSES d'investissement CUMULEES					410 003,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget Précédent	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées				
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)				
21	Immobilisations corporelles				
23	Immobilisations en cours				
	Total des recettes d'équipement				
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)				
106	Reserves(10)				
165	Dépôt et cautionnement reçus				
26	Particip. et créances rattachées à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
	Total des recettes financières				
45...2	Total des opé. pour le compte de tiers (9)				
	Total des recettes réelles d'investissement				
021	Virement de la section de fonctionnement (5)	162 828,00	210 000,00	210 000,00	210 000,00
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)	175 000,00	200 003,00	200 003,00	200 003,00
041	Opérations patrimoniales (5)				
	Total des recettes d'ordre d'investissement	337 828,00	410 003,00	410 003,00	410 003,00
	TOTAL	337 828,00	410 003,00	410 003,00	410 003,00
+					
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)					=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					410 003,00
Pour information : AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION D'EXPLOITATION					410 003,00

Budget annexe

Pompes Funèbres

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET POMPES FUNEBRES	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget Précédent	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
011	Charges à caractère général	851 172,00	952 378,00	952 378,00	952 378,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 900 000,00	1 899 619,00	1 899 619,00	1 899 619,00
014	Atténuations de produits				
65	Autres charges de gestion courante	6 000,00	26 000,00	26 000,00	26 000,00
Total des dépenses de gestion des services		2 757 172,00	2 877 997,00	2 877 997,00	2 877 997,00
66	Charges financières	-			
67	Charges exceptionnelles	6 500,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00
022	Dépenses imprévues				
Total des dépenses réelles d'exploitation		2 763 672,00	2 884 997,00	2 884 997,00	2 884 997,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	162 828,00	210 000,00	210 000,00	210 000,00
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)	175 000,00	200 003,00	200 003,00	200 003,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)				
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		337 828,00	410 003,00	410 003,00	410 003,00
TOTAL		3 101 500,00	3 295 000,00	3 295 000,00	3 295 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	
---	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	3 295 000,00
---	---------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget Précédent	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
013	Atténuations de charges	130 000,00	120 000,00	120 000,00	120 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes	2 900 000,00	3 100 000,00	3 100 000,00	3 100 000,00
73	Impôts et taxes				
74	Dotations et participations				
75	Autres produits de gestion courante				
Total des recettes de gestion des services		3 030 000,00	3 220 000,00	3 220 000,00	3 220 000,00
76	Produits financiers				
77	Produits exceptionnels	71 500,00	75 000,00	75 000,00	75 000,00
Total des recettes réelles d'exploitation		3 101 500,00	3 295 000,00	3 295 000,00	3 295 000,00
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)				
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)				
Total des recettes d'ordre d'exploitation					
TOTAL		3 101 500,00	3 295 000,00	3 295 000,00	3 295 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	
---	--

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	3 295 000,00
---	---------------------

Pour information : AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	410 003,00
---	-------------------

Budget annexe Collecte et valorisation des déchets

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET COLLECTE ET VALORISATION DES DECHETS	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET - SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget Précédent	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	490 000,00	710 000,00	710 000,00	710 000,00
204	Subventions d'équipement versées	43 750,00	19 600,00	19 600,00	19 600,00
21	Immobilisations corporelles	7 445 100,00	8 367 222,00	8 367 222,00	8 367 222,00
23	Immobilisations en cours	4 996 000,00	4 244 701,00	4 244 701,00	4 244 701,00
Total des dépenses d'équipement		12 974 850,00	13 341 523,00	13 341 523,00	13 341 523,00
13	Subventions d'investissement (3)				
16	Emprunts et dettes assimilées	682 073,00	677 782,00	677 782,00	677 782,00
26	Participations et créances rattachées				
27	Autres immobilisations financières (3)				
020	Dépenses imprévues				
Total des dépenses financières		682 073,00	677 782,00	677 782,00	677 782,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)				
Total des dépenses réelles d'investissement		13 656 923,00	14 019 305,00	14 019 305,00	14 019 305,00
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections (7)	201 000,00	1 348 886,00	1 348 886,00	1 348 886,00
041	Opérations patrimoniales (7)				
Total des dépenses d'ordre d'investissement		201 000,00	1 348 886,00	1 348 886,00	1 348 886,00
TOTAL		13 857 923,00	15 368 191,00	15 368 191,00	15 368 191,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	=
--	---

TOTAL DES DEPENSES d'investissement CUMULEES	15 368 191,00
---	----------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget Précédent	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	273 000,00	1 684 900,00	1 684 900,00	1 684 900,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)				
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)				
204	Subventions d'équipements versées (3)				
21	Immobilisations corporelles (3)				
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)				
23	Immobilisations en cours (3)				
Total des recettes d'équipement		273 000,00	1 684 900,00	1 684 900,00	1 684 900,00
10	Dot., fonds divers et réserves (sauf 1068)				
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)				
138	Autres subventions invest, non transf. (3) (7)				
16	Emprunts et dettes assimilées				
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)				
26	Participations et créances rattachées				
27	Autres immobilisations financières (3)				
024	Produits des cessions d'immobilisations				
Total des recettes financières		-	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (9)				
Total des recettes réelles d'investissement		273 000,00	1 684 900,00	1 684 900,00	1 684 900,00
021	Virement de section de fonctionnement (10)	10 646 418,00	8 183 291,00	8 183 291,00	8 183 291,00
040	Opé. ordre de transf. entre sections (10) (11)	5 000 000,00	5 500 000,00	5 500 000,00	5 500 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)				
Total des recettes d'ordre d'investissement		15 646 418,00	13 683 291,00	13 683 291,00	13 683 291,00
TOTAL		15 919 418,00	15 368 191,00	15 368 191,00	15 368 191,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	=
--	---

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	15 368 191,00
---	----------------------

Pour information :AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	12 334 405,00
---	----------------------

Budget annexe Collecte et valorisation des déchets

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET COLLECTE ET VALORISATION DES DECHETS	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET - SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget Précédent	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
011	Charges à caractère général (3)	22 179 397,00	24 665 040,00	24 665 040,00	24 665 040,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	42 927 598,00	40 271 575,00	40 271 575,00	40 271 575,00
014	Atténuations de produits				
65	Autres charges gestion courante (sauf 6586)(3)	31 375 335,00	33 489 340,00	33 489 340,00	33 489 340,00
6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus				
Total des dépenses de gestion courante		96 482 330,00	98 425 955,00	98 425 955,00	98 425 955,00
66	Charges financières	202 052,00	182 000,00	182 000,00	182 000,00
67	Charges exceptionnelles (3)	1 500,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
022	Dépenses imprévues				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		96 685 882,00	98 608 955,00	98 608 955,00	98 608 955,00
023	Virement à la section d'investissement (4)	10 646 418,00	8 183 291,00	8 183 291,00	8 183 291,00
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections (4) (5)	5 000 000,00	5 500 000,00	5 500 000,00	5 500 000,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (4)				
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		15 646 418,00	13 683 291,00	13 683 291,00	13 683 291,00
TOTAL		112 332 300,00	112 292 246,00	112 292 246,00	112 292 246,00
+					
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE					=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES					112 292 246,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget Précédent	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
013	Atténuations de charges (3)				
70	Produits services, domaine, ventes diverses	4 439 300,00	3 144 360,00	3 144 360,00	3 144 360,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)				
731	Impôts locaux	103 348 000,00	103 550 000,00	103 550 000,00	103 550 000,00
74	Dotations et participations (3)	4 344 000,00	4 249 000,00	4 249 000,00	4 249 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)				
Total des recettes de gestion courante		112 131 300,00	110 943 360,00	110 943 360,00	110 943 360,00
76	Produits financiers				
77	Produits exceptionnels (3)				
Total des recettes réelles de fonctionnement		112 131 300,00	110 943 360,00	110 943 360,00	110 943 360,00
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections (4) (5)	201 000,00	1 348 886,00	1 348 886,00	1 348 886,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (4)				
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		201 000,00	1 348 886,00	1 348 886,00	1 348 886,00
TOTAL		112 332 300,00	112 292 246,00	112 292 246,00	112 292 246,00
+					
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE					=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES					112 292 246,00
Pour information : AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)					12 334 405,00

toulouse métropole

Direction des finances

Direction générale finances et administration générale